

ÉDITORIAL / RÉPLIQUES / FONDS COMMUNS DE PLACEMENT / CYBERPRESSE

Nova Scotia Power tire des leçons du verglas dont pourrait s'inspirer Hydro

LISA BINSSE

Un nombre insuffisant de monteurs de ligne a aggravé les conséquences du verglas qui a gelé la Nouvelle-Écosse à la fin de novembre. Le verglas a occasionné de nombreuses pannes sur le réseau de distribution de la Nova Scotia Power Inc. (NSPI).

Voilà l'un des nombreux constats que fait la Nova Scotia Utility and Review Board dans son récent rapport, dont *La Presse* a obtenu copie, sur le verglas qui a privé d'électricité 35 000 clients de NSPI pendant six heures et plus le 27 et 28 novembre dernier. La panne la plus longue a été de 73 heures. Une soixantaine de poteaux ont cédé sous la glace.

Plusieurs citoyens se sont plaints du nombre et de la durée des pannes, d'où l'enquête indépendante

effectuée par la commission, comparable à la commission Nicolet qui se penche sur les circonstances entourant la crise de verglas qui a frappé Montréal et la Montérégie en janvier.

La commission note que la réduction d'effectifs est un phénomène nord-américain. La diminution du nombre de monteurs de ligne est l'un des facteurs qui a aggravé la situation et plus particulièrement la durée des pannes. Elle recommande à la NSPI d'augmenter le

nombre des monteurs de ligne au niveau de ceux de 1994 (environ 30 de plus) et de mettre en place un programme de gestion d'énergie qui fait appel aux toutes dernières technologies d'automatisation du réseau de distribution.

La commission identifie dans son rapport cinq facteurs aggravants en novembre dernier : la météo, le manque d'effectifs, les difficultés d'accès aux lignes endommagées, l'entretien et la coordination des équipements.

Jean-Marc Pelletier, président du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ, dit qu'il est trop tôt pour s'inspirer de ce rapport pour juger du cas d'Hydro-Québec. « Mais on peut d'ores et déjà présumer que les conclusions de la commission Nicolet devraient être similaires. » La commission québécoise, qui débute ses audien-

ces en mai, doit remettre son rapport à la fin novembre. L'échéance pourrait être prolongée.

La commission souligne que la tempête n'était pas particulièrement sévère. C'est le verglas qui a endommagé les lignes de distribution. La NSPI notait que les conditions météorologiques étaient telles que les conséquences sur certaines lignes ont été les pires en 15 ans.

Certaines lignes sont situées en régions boisées, éloignées des autoroutes, et difficiles d'accès pendant une tempête. Selon la commission, cela a contribué à augmenter le temps de réparation. Elle recommande à la NSPI d'accélérer son programme en vue de déplacer ces lignes plus près des routes. Si cela n'est pas possible, elle suggère de recourir notamment aux technologies de mesurage à distance qui permettent de localiser les problè-

mes sur le réseau de distribution. La commission recommande que les inspections et l'entretien préventif du réseau de distribution soient augmentés et tiennent compte de critères plus précis tel que l'âge des équipements et leur environnement.

Pour réduire l'ampleur des pannes, elle recommande de solidifier les poteaux de distribution, d'utiliser des poteaux plus robustes, d'augmenter le niveau d'isolation électrique de la ligne, de remplacer certaines parties du réseau de distribution qui ne rencontrent pas les nouvelles normes de fiabilité.

Elle demande aussi à la NSPI de faire une étude sur la fiabilité de son réseau de distribution qui identifie les cibles de fiabilité par région et qui tient compte à la fois du nombre et de la durée des pannes.

CETTE SEMAINE

Lundi

■ Beaucoup d'assemblées d'actionnaires sont au programme cette semaine encore. Cela commence par la compagnie forestière Abitibi-Consolidated et l'entreprise de communications Quebecor. Les deux réunions se tiennent à Montréal. Plus précisément, Quebecor rencontre ses actionnaires au centre Pierre-Péladeau, du nom de feu le fondateur.

Mardi

■ À Calgary cette fois, les actionnaires de Petro-Canada sont conviés à rencontrer leurs dirigeants pour faire le point sur le dernier exercice et connaître les prévisions pour la nouvelle année. La faiblesse des prix du pétrole et des revenus en baisse ont porté un dur coup à Petro-Canada au cours de son premier trimestre, éliminant deux tiers de ses profits. La pétrolière de Calgary révisé ses projets d'investissements à la lumière de la faiblesse des marchés mondiaux de l'énergie.

■ Entre temps, à Winnipeg, le Canadien National expliquera à ses porteurs d'actions comment il entend mieux profiter de la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique à la faveur de l'acquisition de l'américain Illinois Central. Le CN est maintenant la cinquième société ferroviaire en importance sur le continent.

Mercredi

■ Le transporteur aérien Transat tient son assemblée annuelle à Montréal. Les revenus de Transat ont augmenté de 7,3 % au premier trimestre du nouvel exercice. Les pertes pour cette période, traditionnellement au ralenti, ont légèrement diminué à 4,86 millions (14 cents par action). Comme on le sait, le secteur des voyages vacances faiblit habituellement au cours de la première moitié de la saison hivernale. Les actionnaires auront surtout retenu de ces résultats l'amélioration des résultats du voyageur français Look Voyages.

Jeudi

■ Les porteurs d'actions de la société minière Cambior, de la papetière Cascades et du conglomérat Imasco se réunissent à leur tour en assemblée annuelle, à Montréal. Ce dernier révélait la semaine dernière que les coûts additionnels pour aligner le marketing sur la nouvelle législation fédérale sur le tabac avaient ralenti le taux de croissance de sa filiale Imperial Tobacco ces derniers mois. Imperial détient maintenant 68,9 % du marché des cigarettes (marché intérieur et exportations des trois principaux fabricants canadiens).

■ Statistique Canada dévoile par ailleurs le produit intérieur brut pour le mois de février. Les économistes prévoient une croissance du PIB d'environ 1 % pour cette période. Pareil résultat serait favorable au dollar qui a bien besoin d'un petit coup de pouce.

Paul Durivage

PROFIL BOURSIER

SNC-Lavalin émerge de l'ombre asiatique



Martin Vallières

À voir le redressement récent du cours de ses actions, le géant de l'ingénierie SNC-Lavalin semble sortir l'ombre qui a plané sur sa perception en Bourse tout au long de 1997.

Ses actionnaires, qui seront réunis en assemblée annuelle la semaine prochaine à Montréal, auront donc de quoi sourire.

SNC-Lavalin a livré des résultats annuels au début de mars qui, de l'avis des analystes boursiers, étaient mieux que prévu.

On avait craint l'impact de la crise asiatique tout au long du deuxième semestre de 1997. Même les dirigeants de SNC-Lavalin avaient émis un avis en ce sens en novembre.

L'entreprise a finalement annoncé une hausse minime de ses revenus, soit 3,7 % à 1,4 milliard. Mais son bénéfice net, lui, a crû deux fois plus, au rythme de 8,8 %, pour s'inscrire à 40,2 millions.

Par conséquent, SNC-Lavalin a dégagé une marge bénéficiaire brute et un rendement sur l'avoir de ses actionnaires presque deux fois plus élevés que la moyenne des grandes sociétés d'ingénierie nord-américaines.

Quant à son carnet de commandes, il a fléchi un peu par rapport à son niveau d'un an auparavant : 1,8 milliard au 31 décembre dernier par rapport à 2 milliards à la fin de 1996.

Cet indicatif des revenus futurs, un élément clé pour les investisseurs boursiers, aurait donc dû être mal perçu par le marché. Mais une telle perception aurait négligé les composantes de ce carnet de commandes.

Une part plus importante est en effet constituée de contrats de services de gestion spécialisée, dont la marge bénéficiaire est réputée supérieure aux contrats d'ingénierie comme tel.

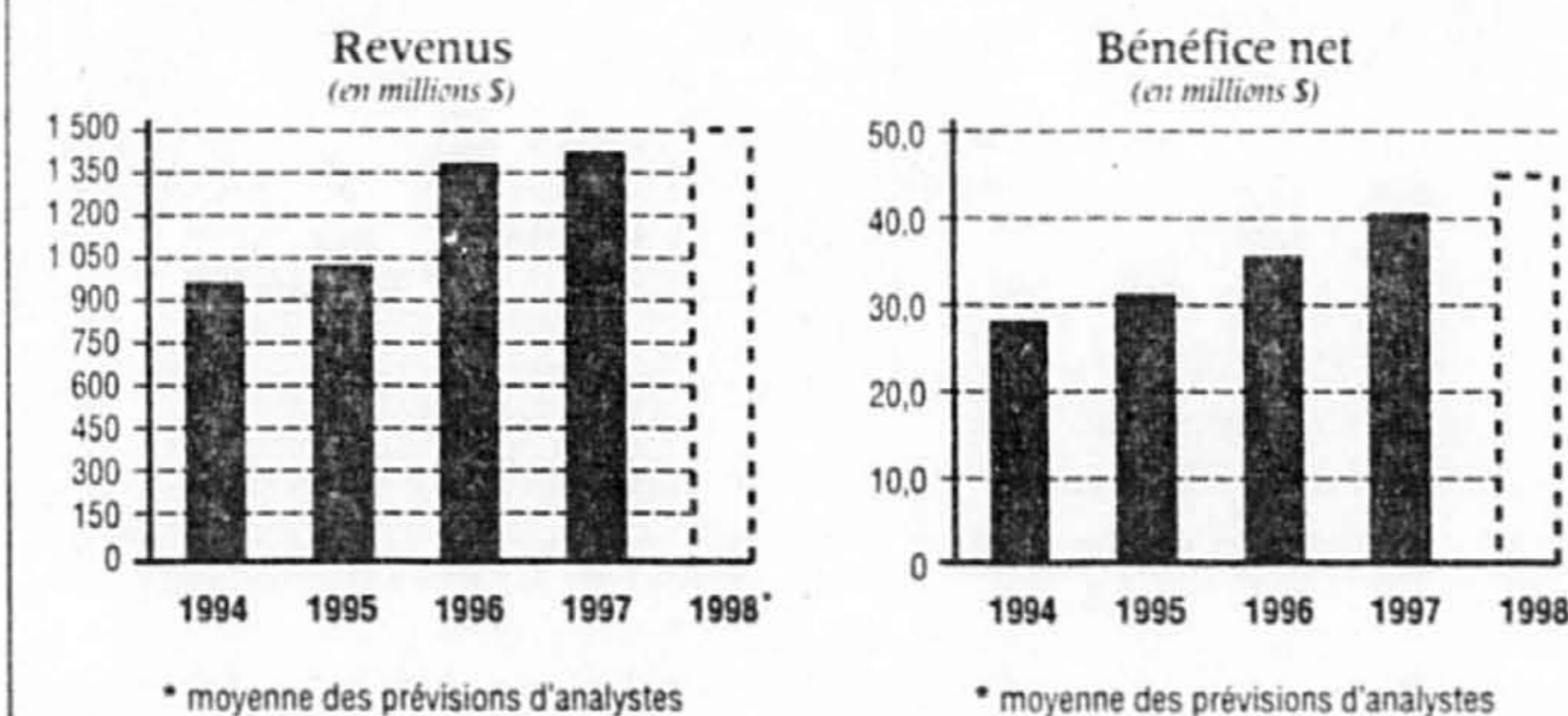
Par exemple, une filiale de SNC-Lavalin a décroché des contrats multi-annuels de gestion d'immeubles du réseau anglais de Radio-Canada et de la Société ca-

Activités : plus importante société d'ingénierie diversifiée au Canada, et l'une des plus importantes au monde. Fondée en 1911

Effectif : 6300 personnes au Canada et dans une trentaine de pays

Défis : maintenir une croissance de ses revenus et de son bénéfice supérieure à celle de ses concurrents en obtenant des contrats majeurs en Amérique du Nord, après les effets du ralentissement en Asie; rehausser son évaluation boursière dépréciée

Siège social : Montréal



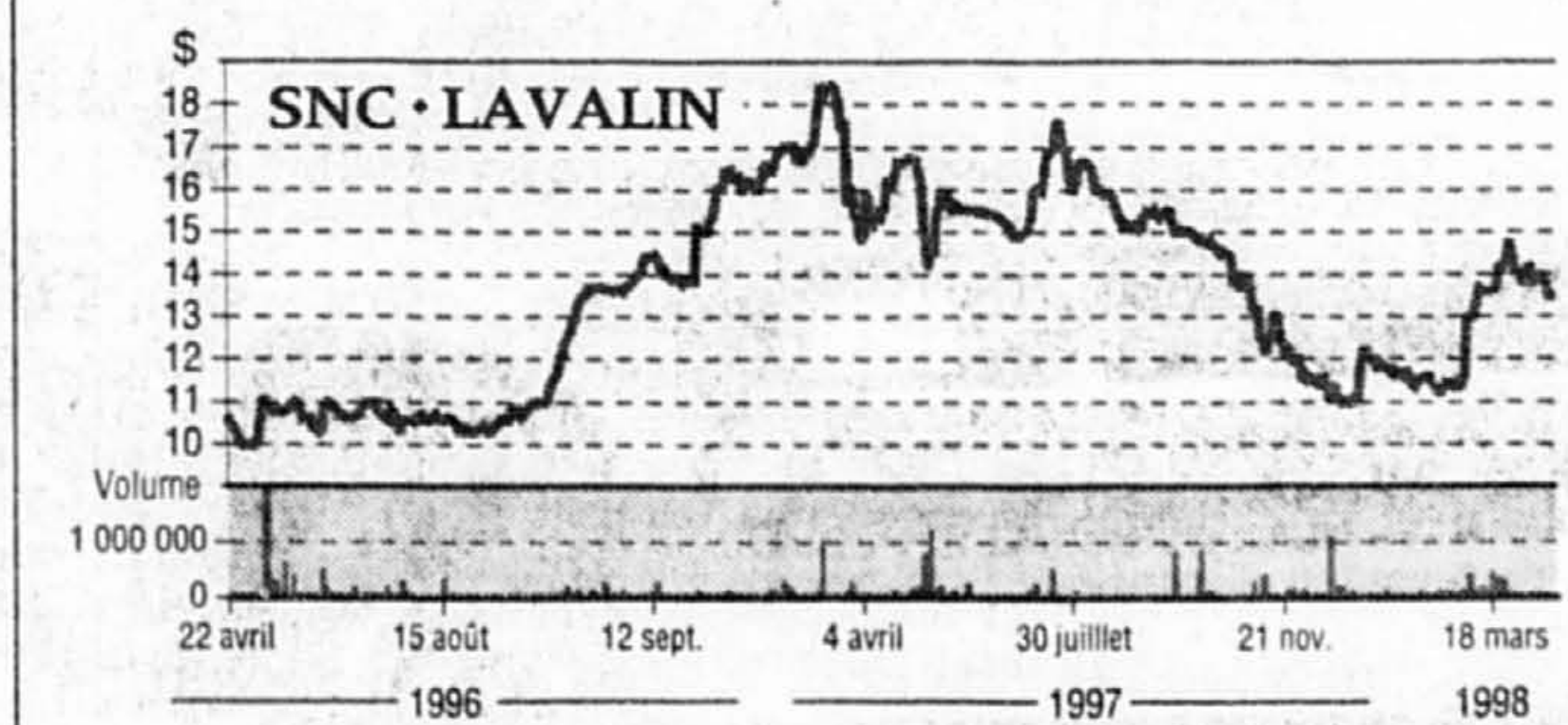
Capitalisation boursière : 605 millions \$

Avoir des actionnaires : 318,2 millions

Actif : 1,04 milliard

Dettes à long terme : 45 millions

Carnet de commandes : 1,8 milliard au 31 décembre 1997



Sources : SNC-Lavalin, rapports d'analyses de firmes de courtage, Bourse de Montréal, Infographie La Presse

nadienne des postes.

Des analystes boursiers l'ont souligné dans leurs rapports qui ont suivi la publication des résultats annuels, le mois dernier.

Margaret Cornish, de Scotia McLeod à Toronto, estime qu'en termes de marge bénéficiaire brute, le carnet de commandes de SNC-Lavalin est en fait supérieur de 11 % par rapport à son niveau d'un an auparavant.

Et comme Mme Cornish, l'analyste Jon Reider, de Valeurs mobilières RBC Dominion à Montréal, apprécie les gros projets nord-américains qui s'accumulent en faveur de SNC-Lavalin, après les

frissons asiatiques.

C'est le cas notamment du projet Magnolia (production de magnésium des résidus d'amiante), de la nouvelle aluminerie d'Alcan à Alma et l'expansion d'une autre aluminerie à Kitimat, en Colombie-Britannique.

À moyen terme, les projets de l'expansion de l'exploitation de sables bitumineux et de l'aménagement hydroélectrique de Churchill Falls sont les plus grosses cibles dans la ligne de mire. Dans chaque cas, les contrats d'ingénierie sont évalués à plusieurs centaines de millions de dollars.

Par conséquent, les analystes

Cornish et Reider ont réitéré leur recommandation d'achat du titre de SNC-Lavalin. Ils entrevoient un prix cible entre 16 et 17 \$ d'ici un an, par rapport au cours récent d'environ 14 \$.

Chez Valeurs Mobilières Desjardins, l'analyste Martin Dufresne est plus réservé, quoique positif aussi sur le potentiel d'appréciation du titre. Il suggère d'accumuler l'action de SNC-Lavalin avec la perspective d'un prix cible d'environ 15 \$ dans un an.

Quant aux prochains résultats de SNC-Lavalin, les prévisions de bénéfice par action des analystes varient de 90 cents à 1 \$ par action pour 1998. En comparaison, l'entreprise a dégagé un bénéfice par action de 84 cents en 1997.

De plus, soulignent les analystes, l'action de SNC-Lavalin s'échange en Bourse à un multiple d'environ 14 fois le bénéfice, malgré son redressement récent. Ils y voient un autre indice du potentiel d'appréciation.

Non seulement le multiple cours-bénéfice de l'action de SNC-Lavalin est bien inférieur à celui des principaux indices boursiers, mais il s'inscrit aussi en-deçà de la moyenne de ses concurrents principaux.

Reste aussi la grande question du contrôle de l'entreprise. Car depuis un an, des changements importants à la structure du capital-actions de SNC-Lavalin ont soustrait son contrôle des mains de ses dirigeants et employés. L'entreprise demeure donc toujours sujette à une prise de contrôle non sollicitée.

La direction de SNC-Lavalin dit avoir mis en place les mécanismes nécessaires qui lui donnerait un délai de 60 jours pour « rechercher d'autres offres afin d'augmenter autant que possible la valeur reçue pour les actions ».

Pareille perspective de surenchère pourrait être avantageuse pour les actionnaires, à court terme du moins. Un acquéreur potentiel aurait aussi fort à faire pour s'assurer ensuite du maintien des employés-actionnaires clés de l'entreprise.

En contrepartie, SNC-Lavalin a quelque 100 millions en liquidités disponibles et peu de dette à long terme — 45 millions — qui peuvent lui servir à poursuivre son programmes de rachat d'actions.

Mais aussi, « nous demeurons à l'affût d'acquisitions stratégiques dans les secteurs et les régions cibles », lit-on dans le message aux actionnaires des deux principaux dirigeants de SNC-Lavalin, Guy Saint-Pierre, président du conseil, et Jacques Lamarre, président et chef de la direction, dans le rapport annuel 1997.

15, 16 ET 17 MAI 1998

Venez vivre une passionnante aventure gastronomique!

FÊTE DES ARTS COUTURMANDS
de Sainte-Adèle

La Presse

Société des alcools du Québec

Le bon goût de chez nous

ALUMINUM

LAROUSSE

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Les « royaumes »

Les malheurs du maire Bourque et la difficulté de lui trouver un adversaire capable de regrouper toutes les forces d'opposition ont déjà au moins eu comme effet bénéfique d'attirer l'attention sur les élections municipales de novembre prochain. Non seulement à Montréal, mais également dans des centaines d'autres villes dont on fait peu état dans les grands médias, même si les débats y sont parfois plus virulents que dans la métropole.



Pierre Gravel

Cette indifférence relative face à ce qui se passe dans 1 400 municipalités du Québec permet souvent de garder dans l'ombre des agissements pour le moins discutables qui, dans un grand centre, prendraient vite la couleur de scandales intolérables. Des gestes qui vont de nominations outrageusement partiales à des conflits d'intérêts évidents, en passant par des entorses à la transparence démocratique ou encore au favoritisme flagrant.

Ce laxisme ne s'explique pas uniquement par l'impunité presque assurée en raison de l'indifférence ou l'ignorance d'une opinion publique peu ou mal informée. Dans bon nombre de cas, il résulte d'une portée trop limitée de la Loi sur les dépenses électorales, qui ne touche que les municipalités de 20 000 habitants ou plus. Or il se trouve que 91 % de toutes les villes au Québec ne comptent pas plus de 10 000 personnes, ce qui laisse une large place aux entrepreneurs et autres fournisseurs de tout acabit qui ne se gênent pas pour exiger des récompenses pour « services rendus » à des élus locaux.

C'est justement ce que dénonce le Mouvement pour la démocratie dans les villes, lancé récemment dans les Laurentides, qui vise à étendre l'application de la loi à toutes les municipalités. Dans sa requête auprès du ministre des Affaires municipales, ce groupe dénonce particulièrement des groupes, dont l'intérêt immédiat est évident, qui offrent leurs services à des candidats, susceptibles de se montrer reconnaissants par la suite, pour l'organisation de campagnes électorales « clés en main ». C'est-à-dire avec les fonds requis pour être pratiquement assuré de la victoire.

L'indifférence des électeurs face à ce qui se passe dans la plupart des municipalités du Québec permet souvent de garder dans l'ombre des agissements pour le moins discutables.

La loi actuelle ne limitant ni les dépenses électorales ni les contributions aux caisses des candidats dans neuf municipalités sur dix, rien d'étonnant à ce que la magouille et le « patronage » qui ont été la caractéristique de toute la politique au Québec durant des années se concentrent maintenant au niveau local. Nul doute que, en dépit des difficultés liées à la surveillance d'une multitude de petits fiefs, on compliquerait la vie aux profiteurs en imposant les mêmes règles à tout le monde.

On réglerait, par ailleurs, une bonne partie de ce problème en intensifiant le programme déjà en cours de fusion, volontaire ou forcée, de petites municipalités. Un fois regroupées, plusieurs d'entre elles atteindraient la dimension suffisante pour se doter des mécanismes de surveillance qui font présentement défaut dans bien des petites communautés dont les leaders s'entendent comme larrons en foire avec ceux qui les ont fait élire.

Dans la même veine, il est clair que la fin du favoritisme et de l'arbitraire dans l'attribution de contrats passe aussi par la mise en commun de services et de centres de décision au sein des MRC. À condition, évidemment, que cette structure cesse de n'être qu'un forum où s'affrontent des petits potentats locaux jaloux de leur autonomie. Et qu'elle devienne un vrai gouvernement régional élu par l'ensemble des contribuables concernés et non plus par un petit groupe de maires qui ne veulent surtout pas qu'on vienne se mettre le nez dans les affaires de leur « royaume ».

La succursale

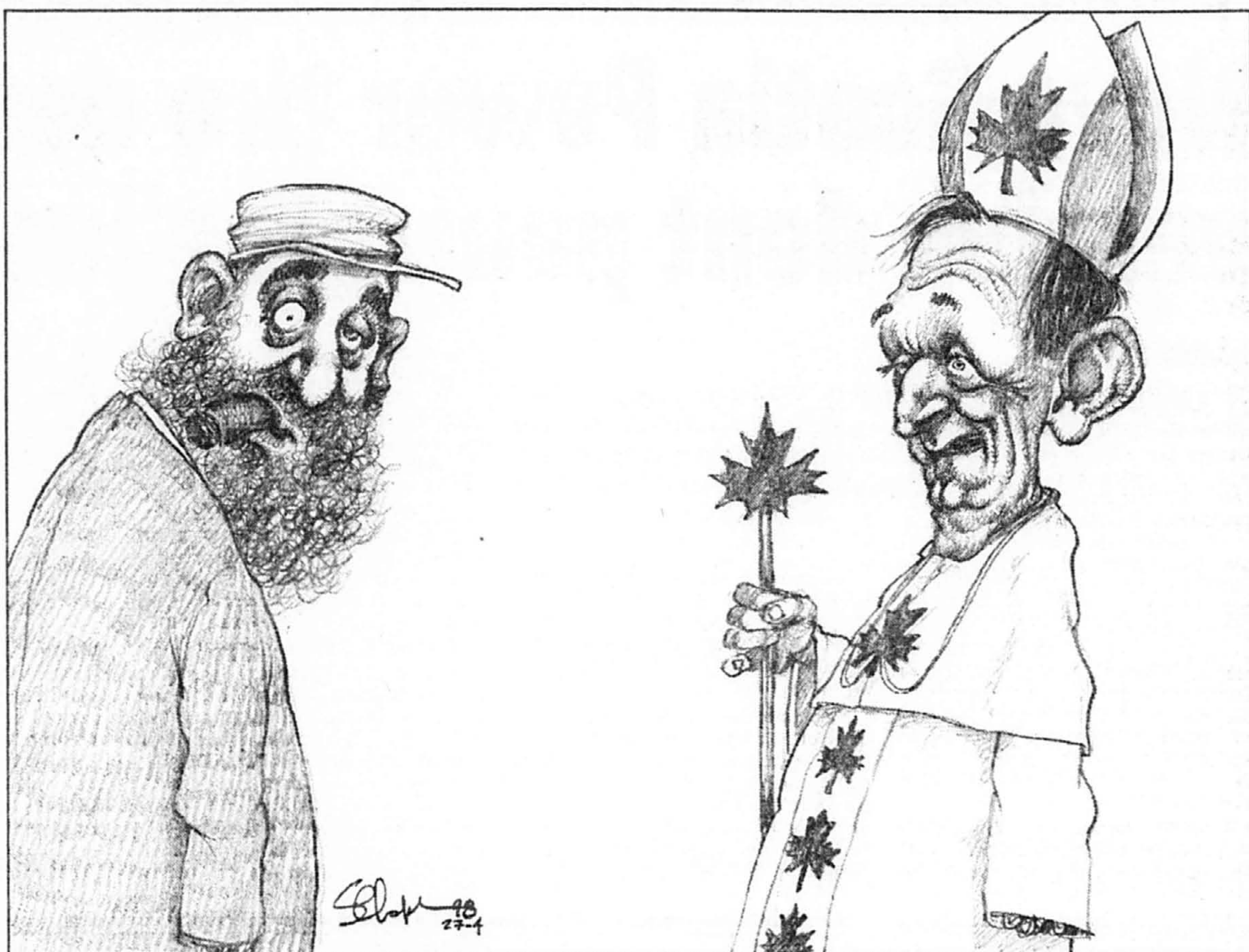
Le premier ministre Bouchard et sa collègue Louise Beaudoin se sont montrés surpris d'apprendre que des députés du Bloc à Ottawa ont pu se faire du capital politique auprès de leurs électeurs en remettant officiellement à des organismes de leur circonscription des subventions versées par le ministère de la Culture du Québec.

On n'a pas de raison de douter de leur parole quand ils disent avoir été tenus dans l'ignorance de cette bien curieuse délégation de pouvoir dans des comités représentés à Québec par des libéraux. Et qu'ils affirment que des directives claires seront émises pour éviter la répétition de tels incidents.

Mais à part leurs excuses, imputables au fait d'avoir été mis dans l'embarras par des adjoints trop portés sur la collaboration avec le Bloc, on n'a pas entendu chez eux de sévère dénonciation de ce qui, dans la situation inverse, aurait sans doute été perçu comme une intolérable exploitation partisane ou comme une minable tentative d'ingérence fédérale. On n'a qu'à penser aux remous que susciterait un député libéral à l'Assemblée nationale distribuant des subventions du gouvernement Chrétien dans le comté de Gilles Duceppe.

Le plus troublant dans cette histoire, c'est que cette sorte de collaboration entre le PQ et le Bloc ait paru aussi normale à des membres d'un cabinet ministériel. Et, plus encore, à des députés fédéraux qui se sont fait élire en se proclamant les champions du pouvoir exclusif du gouvernement du Québec en matière de culture. On aurait voulu prouver que le Bloc n'est qu'une succursale du PQ qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

P. G.



DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Prisons inhumaines ?

■ Afin d'éliminer les engorgements dans les prisons, le ministre Bélanger entend ajouter un troisième détenu dans certaines cellules pour désengorger les prisons québécoises. Le criminologue André Normandeau dénonce cette réforme (*La Presse*, 22 mars) qu'il juge inhumaine.

Est-il plus inhumain de faire ménage à trois dans une cellule que de tuer, violer ou voler ? Alors que d'honnêtes citoyens s'entassent à quatre dans un 3 1/2, faudrait-il verser une larme pour les parasites de la société qui nous coûtent 54 000 \$ par année, en plus des énormes coûts sociaux qu'ils entraînent en commettant leurs méfaits ?

Ce n'est pas en offrant aux criminels des conditions de détention douillettes qu'on fera échec au crime. En Ontario et en Alberta, on a compris cela, alors qu'on a instauré la discipline de fer des « boot camps ». Plus dissuasives encore sont ces mesures humiliantes que l'on adopte un peu partout en Amérique du Nord.

Lors de mon dernier séjour en Floride, j'ai vu un homme-sandwich, comme on les appelle, qui portait des affiches sur le corps frappées des mots « Je suis un voleur récidiviste » en plein centre-ville de Miami. Depuis que la Floride a adopté ces mesures, la criminalité y a soudainement diminué de 28 %.

De son côté, l'Italie a fait échec à la contrebande en publiant les photos et les noms de contrebandiers qui devaient eux-mêmes payer pour l'espace « publicitaire » dans les grands journaux.

Plus près de chez nous, à Thunderbay, en Ontario, des casseurs ont dû porter des affiches déshonorantes telles que « We were caught breaking windows » (On s'est fait prendre en cassant des vitres).

Les Normandeau de ce monde, préféreraient que les criminels violent quarante femmes plutôt que d'avoir à parader avec de telles affiches sur le corps. Il est temps que le Québec se mette à l'heure de ce qui se fait ailleurs et adopte des mesures contraignantes pour lutter efficacement contre la criminalité.

Daniel LECLERC
Montréal

Risques de contamination

■ Des centaines de donneurs cherchent à vendre leur sperme via le réseau Internet, apprenait-on dans *La Presse* du 6 avril dernier.

Vue l'actuelle menace du sida, les responsables de la santé publique s'inquiètent avec raison des risques de contamination liés à ces transactions.

Mais le plus étonnant et le plus inquiétant dans les réactions rapportées, c'est que personne ne dit mot de l'être qui verra le jour à la suite des négociations ayant précédé sa conception.

Que fait-on de l'enfant dans toutes ces tractations ? Que fait-on de son droit de naître dans une famille et de connaître son père ? Et quels seront les effets à long terme sur son psychisme de se savoir le produit d'un technologie de pointe venue répondre à un désir d'enfant aux gènes d'élite ?

Le drame de tant d'enfants adoptés en quête de leurs origines ne devrait-il pas nous faire réfléchir ? Non, la semence de vie n'est pas un objet que l'on achète ou que l'on vend par com-

modité, quand bon nous semble. On ne joue pas avec la vie.

Michèle BOULVA
Saint-Laurent

Des remerciements

■ Le 18 février dernier, à l'hôpital Notre-Dame, décédait M. Roger Demers.

Nous ne voulons passer sous silence l'excellent travail accompli par le personnel de toute l'équipe qui s'est occupée de papa, les 16 et 17 février derniers. Tout d'abord, nous voulons remercier ces gens pour les bons soins apportés à notre père et époux, mais surtout pour l'accompagnement, la disponibilité et la grande compassion accordés à papa et aux membres de notre famille, lors de ces moments difficiles.

Ce que nous avons le plus apprécié, c'est ce qui dépasse le cadre professionnel de leur travail. Notre système de santé et ses travailleurs sont très souvent critiqués. C'est pourquoi il est d'autant plus important pour nous de leur faire part de notre reconnaissance.

Nous voulons remercier particulièrement Vincent Phoenix, de l'équipe volante, et Manon Pelletier, infirmière responsable, qui travaillaient le soir du 16 février à l'urgence. Leur support nous a été très précieux. Également, nous voulons souligner l'excellent travail du Dr Jean-Pierre Lavoie, résident en neurologie, qui a constitué durant le séjour de papa à l'hôpital un appui solide sur lequel nous avons pu compter ; son empathie nous a fortement réconfortés.

Juliette, Ginette, Marcel,
Sylvie, Odette et Maryse DEMERS
Saint-Bruno

Demandes répétées

■ L'Association pour la santé publique du Québec (ASQP) se réjouit de la décision gouvernementale de légaliser la profession de sage-femme. Cette décision tant attendue est porteuse de changements et d'améliorations majeures pour notre système de santé, notamment en matière de consolidation des services de première ligne et de renforcement de la prévention et de la promotion de la santé.

De plus, cette annonce répond aux demandes répétées des femmes et des familles depuis plus de 20 ans, respecte leurs valeurs de la maternité et de la paternité et prescrit un champ de pratique conforme à leurs attentes.

Si la prochaine année peut paraître longue pour les femmes et les familles, elle ne le sera pas pour celles et ceux qui auront à consacrer des efforts intensifs pour planifier l'intégration définitive des sages-femmes dans notre système de santé, faire en sorte qu'elles puissent assister des accouchements dans les centres hospitaliers, créer une école de sages-femmes et constituer un ordre professionnel.

Le gouvernement se donne un an pour préparer la loi qui encadrera les services de sages-femmes. Nous souhaitons de tout cœur que cette période soit mise à profit pour établir un climat de collaboration entre tous les corps professionnels concernés et pour rendre effectivement disponibles les services de sages-femmes dans toutes les régions du Québec dès l'automne 1999.

Françoise BOUCHARD
Association pour la santé
publique du Québec

Hommage au père Harvey

■ La Centrale de l'enseignement du Québec tient à rendre un vibrant hommage au père Julien Harvey, décédé le 30 mars dernier.

Nous avons partagé de nombreux échanges et travaux avec cet éminent penseur sur des sujets qui nous tenaient tous à cœur, comme la place de la religion à l'école, l'accueil et le sort que l'on réserve aux personnes immigrantes et l'aide aux démunis.



Lorraine Pagé

La Centrale a pu établir une belle collaboration avec le Centre Justice et Foi. Le père Harvey nous a étroitement accompagnés dans notre réflexion sur la laïcisation de l'enseignement et la responsabilité de l'école envers l'enseignement religieux. Il nous a montré le chemin du respect des différentes cultures et traditions religieuses.

La CEQ tient à souligner la contribution exceptionnelle de Julien Harvey qui a fait que le Québec est devenu et demeure encore une terre d'accueil, une société ouverte aux immigrants, à leurs traditions et à leurs cultures. Nous le remercions pour son engagement visionnaire, pour l'aide et l'espoir qu'il a constamment apportés aux plus faibles et aux démunis et pour le combat qu'il a mené pour la justice et le respect d'autrui.

Lorraine PAGÉ
présidente de la CEQ

Privilégier les urgences : oui, mais...

■ À la suite d'une déchirure de ménisque que j'ai subie, à la fin de septembre 1997, je me suis retrouvée sur une liste de chirurgie électorale en orthopédie.

J'ai été opérée à la mi-mars 1998, donc 5 1/2 mois après la déchirure.

Mon chirurgien orthopédiste que j'ai vu le 26 mars dernier (2 semaines après l'opération), m'a dit que, puisque l'opération à tardé, je devrais faire beaucoup de physiothérapie. Ayant marché pendant 6 mois le genou courbé, celui-ci (après l'opération) est demeuré courbé à 24 degrés (normalement, c'est 0 degré).

Donc, depuis le 26 mars, je dois faire trois heures de physiothérapie chaque jour afin de redonner à mon genou sa flexibilité originale. Après ces trois heures quotidiennes, je suis « brûlée », et la douleur est très présente.

Je ne travaille pas depuis le début d'octobre 1997. C'est bien beau de prioriser l'urgence, mais il y a aussi des conséquences importantes sur la santé des gens en attente d'une chirurgie électorale. Et que dire de leur qualité de vie ?

Si je traitais ainsi mon chat, la SPCA interviendrait pour que cela cesse. Comment se fait-il qu'il n'existe pas d'organisme équivalent pour les humains ?

Diane TRUCHON
Saint-Laurent

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse : edito@lapresse.ca

Répliques

Reconnaissance juridique et sociale de l'homosexualité: des réponses aux questions

LAURENT McCUTCHEON

L'auteur est président de Gai Écoute et responsable de l'action socio-politique à la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Grand Montréal.

Dans son édition du vendredi 17 avril, *La Presse* publiait un texte signé de Maurice Baker, Maurice Champagne, Marcelle Dolment, Ruth Laliberté-Marchand et Jean Tremblay, intitulé « Reconnaissance juridique et sociale de l'homosexualité : des questions ».

Comme responsable de l'action socio-politique de la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Grand Montréal et comme président de Gai Écoute, qui opère le Centre d'écoute téléphonique des lesbiennes et des gais du Québec, j'entends répondre aux questions soulevées. (...)

Les auteurs de l'article suggèrent que l'homosexualité est un comportement individuel qu'il faut accepter pour autant qu'il ne vienne pas remettre en cause les valeurs traditionnelles de la famille. De même, pour eux, un couple formé de deux hommes ou de deux femmes ne devrait pas recevoir de reconnaissance égalitaire d'un statut juridique et social. Le fondement de ces affirmations est dicté par la comparaison avec deux personnes qui vivent ensemble comme frère et soeur, parent et enfant. La seule distinction que les auteurs y voient est celle d'une relation sexuelle.

Mesdames et messieurs, on ne saurait raisonnablement reconnaître l'existence de l'homosexualité sans reconnaître à deux personnes du même sexe le droit de s'aimer et, par conséquent, le droit de former un couple avec les devoirs et obligations qui en découlent. Nier ce droit équivaut à nier l'homosexualité.

Selon les auteurs de cet article, les chartes des droits et l'interprétation qu'en font les tribunaux tendent à niveler les droits individuels, avec les valeurs sociales et naturelles. De même, il est indiqué qu'il revient aux gouvernements et non pas aux tribunaux de « prendre parole et pensée... Car c'est à eux seuls, et non aux tribunaux de droit et de droits, que revient la décision d'inscrire ou de confirmer les valeurs sociales et naturelles dans

les lois, comme seuls mandataires de la volonté et de l'opinion collective. »

Faut-il comprendre de ces affirmations que l'on serait favorable à l'interdiction de toute forme de discrimination au sens des chartes des droits et que, par ailleurs, ces mêmes chartes devraient faire une discrimination sur la base de l'orientation sexuelle lorsque les valeurs familiales traditionnelles sont en cause ? Ce ne sont pas les tribunaux qui ont inscrit dans la Charte québécoise des droits et libertés l'orientation sexuelle comme motif interdit de discrimination mais bel et bien le législateur.

Il est par ailleurs étonnant que monsieur Maurice Champagne réclame la paternité de l'inscription de ce motif dans la charte et qu'il s'en fasse maintenant le dénonciateur. Peut-être y voyait-il, en 1977, l'occasion de se montrer à l'avant-garde tout en croyant qu'il s'agissait d'un principe sans conséquence. Les choses ont probablement évolué plus rapidement que lui !

Notre société s'est pourvue d'un système législatif et d'un système judiciaire indépendant du pouvoir législatif et administratif. Il s'ensuit que les tribunaux sont investis du devoir d'interpréter les lois sans que quiconque ne puisse les influencer. C'est là une règle de justice fondamentale. Elle ne semble pas faire le bonheur de certains lorsque leurs valeurs sont remises en cause. Certes, depuis un certain temps, les tribunaux ont interprété les chartes en faveur de l'égalité des personnes homosexuelles. Il aura fallu attendre plusieurs années avant d'obtenir ces résultats. Contrairement aux prétentions des auteurs de l'article, les droits et libertés des individus ne peuvent se

concevoir sans prendre en considération les droits de la collectivité. Un droit s'apprécie nécessairement en fonction du droit des autres. Les tribunaux ont sans doute la compétence pour disposer des questions qui sont portées devant eux et pour chaque décision rendue, il y a habituellement un perdant et un gagnant. Cette fois-ci, les valeurs de nos auteurs sont ébranlées et ils y voient une menace sans fondement. (...)

On pose aussi les questions « Pourquoi les lobbies homosexuels tiennent tant à se situer sur le terrain du couple hétérosexuel » et « Pourquoi la marginalité des gais et des lesbiennes ne s'assume-t-elle pas dans ses orientations marginales ? »

La logique la plus élémentaire impose la réponse à la première question. Si les chartes des droits interdisent la discrimination envers un groupe, il faut nécessairement que celui-ci se compare aux groupes majoritaires non discriminés. Faire abstraction de cette donnée serait pur concept théorique. Quant à la suggestion de s'assumer dans sa marginalité, nous en sommes fort aise pour autant que la société reconnaisse le droit à l'égalité dans nos relations.

Parmi les revendications de l'heure des communautés homosexuelles, la reconnaissance légale des droits consentis aux unions de fait hétérosexuelles est demandée pour les couples de même sexe, ce qui selon les sondages d'opinions est accepté par une grande majorité de la population.

Pour s'y retrouver, disons que deux hommes ou deux femmes qui vivent une relation de couple devraient avoir les mêmes obligations et les mêmes devoirs que les couples hétérosexuels. Au-delà des bénéfices qui pourraient en découler, les communautés homosexuelles croient que le droit à l'épanouissement passe par le droit à l'égalité. Une jeune fille ou un jeune garçon qui découvre que son orientation sexuelle est différente de celle de la majorité devrait pouvoir s'engager dans le processus d'adaptation à son orientation sexuelle, tout en sa-



Maurice Champagne

chant que la société pourra le considérer comme une personne à part entière ; mais surtout pas comme un marginal tel que proposé par les auteurs de l'article.

Quant au droit au mariage, à la parentalité, à l'adoption et à l'insémination artificielle, je reconnais personnellement que le sujet est plus délicat et que la société manifeste une certaine réticence à remettre en cause les fondements même de la famille traditionnelle ; même si le nombre de ces familles tend à diminuer continuellement. D'ailleurs, les positions des communautés homosexuelles sont toujours à l'état de réflexion sur ces questions. Déjà, des gais et des lesbiennes sont parents d'enfants issus d'une relation hétérosexuelle ou par insémination artificielle et ils sont de bons parents. Si une femme ou un homme est en mesure d'élever seul un enfant, pourquoi en serait-il autrement pour deux hommes ou deux femmes ?

Une autre question est soumise à

la réflexion par nos auteurs « Devrait-on, demain ou après-demain, assurer dans les écoles, l'éducation égalitaire à l'homosexualité et à l'hétérosexualité ? » La question suppose que l'éducation sexuelle devrait faire appel à un système de valeurs privilégiant une orientation sexuelle supérieure à une autre.

Nous sommes d'avis que l'éducation sexuelle devrait informer les étudiants qu'une minorité de 10 % de la population a une orientation sexuelle différente de la majorité, qu'il s'agit d'une situation de fait et que ces personnes ont droit de vivre leur différence et qu'elles ont droit au respect. N'oublions surtout pas que 10 % des bénéficiaires de cette éducation sont aussi de jeunes filles et de jeunes garçons qui ont une orientation homosexuelle.

Le but visé par l'introduction d'un volet sur l'homosexualité dans la formation des jeunes est d'abord de permettre aux jeunes filles et jeunes garçons concernés par la question, de pouvoir s'adapter plus facilement à leur condition et de semer le germe de la tolérance et de la compréhension chez les autres.

Il eût été intéressant que les auteurs du texte expriment une opinion sur cette question de l'éducation sexuelle en prenant en considération que l'homosexualité est considérée comme la principale cause de suicide chez les jeunes, et qu'ils nous disent ce qu'ils proposent pour leur venir en aide.

Que l'on se rassure, les personnes homosexuelles n'ont nullement l'intention de promouvoir l'orientation sexuelle comme mode de vie supérieur ou comme modèle à privilégier. Nous existons et nous voulons avoir le droit de vivre avec un statut égalitaire plutôt qu'avec un statut de marginalité comme nous le proposent les auteurs de l'article qui ont situé le débat sur leur propre terrain en affirmant que personne « ne soulève les multiples questions essentielles qui devraient fonder interrogation et débat sur la place de l'homosexualité dans un monde hétérosexuel ». (...)

Droit de vote: le député St-André précise sa pensée

JEAN-CLAUDE ST-ANDRÉ

L'auteur est député péquiste de l'Assomption.

Madame Lysiane Gagnon,

J'ai pris plaisir à lire votre chronique du jeudi 9 avril dernier intitulée « Droit de vote : une bonne idée ». Le sujet était le mémoire présenté par la Société Jean-Baptiste dans le cadre des travaux de la commission parlementaire sur le rapport Côté, ainsi que mes commentaires à la suite de la présentation de ce mémoire par le président de la SSJB, monsieur Guy Bouthillier.

J'ai pris plaisir à vous lire sur ce sujet parce que vous avez eu, à mon humble avis, la bonne réaction, c'est-à-dire d'aborder le tout avec un brin d'humour et en vous amusant, avec un clin d'oeil évident, à tracer une tangente vers l'absolu et l'absurde.

Néanmoins, le sujet était — et demeure — fort important voire même fondamental, puisqu'il interpelle les fondements mêmes de notre démocratie, c'est-à-dire l'universalité du droit de vote.

De mon point de vue, la véritable question porte sur le sens qu'il faut donner à la notion de citoyenneté et sur les critères que tout État doit fixer pour accueillir de nouveaux citoyens. Entendons-nous bien ; il est clair pour moi ainsi que pour le gouvernement et le parti que je représente que c'est le lieu de résidence qui permet de définir le mieux la notion de citoyenneté. Toute personne vivant au Québec, qu'elle y soit née ou non, pourvu qu'elle y réside, est citoyenne à part entière de la société québécoise. Un Québécois, une Québécoise, c'est quelqu'un qui vit au Québec — et qui aime assez le Québec pour le considérer comme sa nouvelle patrie — quelles que soient ses origines, sa religion, sa langue maternelle, la couleur de sa peau, son quotient intellectuel, ses connaissances, etc. Quant au droit de vote, il doit s'arrimer à la définition de la citoyenneté et tout citoyen, âgé de 18 ans et plus, a le droit et le devoir de voter lors d'élections et de référendums.



Jean-Claude St-André

Certains individus, groupes ou organismes s'interrogent sur la pertinence des critères de sélection en cause quand vient le temps de choisir les personnes qui pourront immigrer chez nous. Présentement, la politique québécoise en matière d'immigration n'exige pas la connaissance du français (ou de l'anglais) comme condition essentielle. Tout au plus, la grille d'évaluation utilisée pour déterminer si un demandeur de statut d'immigrant sera reçu ou non, accorde-t-elle un certain nombre de points de plus à ceux et celles qui ont une connaissance de la langue officielle, en l'occurrence le français. Il est donc possible d'être accueilli comme immigrant au Québec sans parler un seul mot de français. De tels critères servent-ils bien la cause de la démocratie québécoise ? C'est à ce seul chapitre que le mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste mérite réflexion. C'était mon opinion lorsque je suis intervenu pour commenter le mémoire de l'organisme et c'est encore mon opinion aujourd'hui.

Quant au reste, il est de notre devoir, en tant que société responsable, de tout mettre en oeuvre pour que nos citoyens puissent acquérir tous les outils nécessaires pour devenir des personnes autonomes, instruites et qui possèdent des chances égales pour se

tailler une place au sein de la société. C'est pourquoi le Québec met à la disposition de ses nouveaux immigrants des cours de français afin que ces personnes puissent communiquer le plus rapidement possible dans la langue de la majorité. C'est pourquoi, dans nos écoles, nous enseignons l'économie, la géographie et l'histoire. C'est aussi pourquoi, comme société, nous investissons de l'argent pour faire en sorte que les personnes atteintes de handicaps physiques ou intellectuels puissent prendre la place qui leur revient et devenir des citoyens à part entière.

Toutes les sociétés modernes et civilisées font en sorte de préparer leurs citoyens à jouer un rôle actif et responsable au sein de la Cité. Il n'est pas question de restreindre ces droits — à plus forte raison le droit de vote — pour quelque considération que ce soit. Ce serait ainsi paver la voie au totalitarisme et à la dictature.

Pour en revenir à vos propos, je reconnais volontiers que nous n'avons pas de programme spécifique à l'intention de ceux et celles qui trompent leur conjoint, ou dont le beau-frère est député. Puisqu'il s'agit probablement d'une infime minorité et puisqu'il est raisonnable de croire qu'il y en a autant dans un camp comme dans l'autre, je propose qu'on leur accorde le bénéfice du doute !

En conclusion, je crois sincèrement que toute société qui se dit moderne, ouverte et démocratique ne peut fixer de note de passage pour accorder le statut de citoyen. Il doit en être de même pour le droit de vote. En tant que société, nous avons cependant le devoir de faire en sorte que toutes et tous aient les mêmes chances d'acquiescer le bagage nécessaire à exercer ce droit avec lucidité.

C'est pourquoi je ne partage pas l'opinion de la Société Saint-Jean-Baptiste qui propose de n'accorder le droit de vote qu'aux personnes maîtrisant la langue française. Sur ce point précis, je vous renvoie aux propos tenus par le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard : « Dans un Québec souverain, un citoyen de langue anglaise, un immigrant de langue anglaise qui vient au Québec deviendra citoyen du Québec, même s'il n'a pas la maîtrise suffisante du français, mais ses enfants iront à l'école française. »

Formation en soins infirmiers: des arguments spécieux

RÉGINALD SOREL

L'auteur est président de la Fédération des enseignants et enseignants de cégep (CEQ).

D'entrée de jeu, madame Jocelyne St-Arnaud, professeure d'éthique en soins infirmiers à l'Université de Montréal, y va, dans *La Presse* du 16 avril, d'un procès d'intention doublé d'une ignorance, volontaire ou non, des positions des ministres Marois et Rochon sur la révision de la formation en soins infirmiers.

Tout ce que la ministre de l'Éducation et le ministre de la Santé et des Services sociaux ont dit, c'est qu'actuellement la formation initiale donnant accès à la profession se fait au cégep, alors que le perfectionnement et la spécialisation se font à l'université ; que, d'ici l'an 2002 au plus tard, collèges et universités, de concert avec le ministère de l'Éducation, doivent réviser et harmoniser les programmes ; donc, que les milieux seront consultés puisque ce sont eux qui bâtissent ces programmes.

À la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), loin de nous l'idée de vouloir nier l'excellence de la formation universitaire. Mais nous aimerions quand même relever certains arguments spécieux.

Madame St-Arnaud parle de la tendance canadienne et mondiale qui veut que la formation se fasse à l'université. Dans les cinq provinces canadiennes offrant cette formation à l'université, les candidates et candidats sont admis après le cours secondaire et font trois ou quatre ans d'études avant d'obtenir leur diplôme. Donc un cursus équivalent à celui donné dans nos cégeps. Dans les pays européens où, soit dit en passant, vont se perfectionner certaines de nos étudiantes et étu-

dants lors de stages d'échange, soit la France, la Belgique et la Suisse, la formation de base est elle aussi équivalente à celle donnée au Québec. Est-il besoin de rappeler l'excellente réputation qu'ont nos infirmières et infirmiers, recherchés par les employeurs tant dans les pays en voie de développement que dans les pays industriellement avancés où ils sont employés, comme aux États-Unis et en Suisse par exemple.

De plus, la formation de base dispensée dans 42 cégeps à travers la province a l'avantage d'être accessible à toutes et à tous et de minimiser les frais afférents aux études tout en gardant ces futurs professionnels dans leur région respective, donc plus près des gens qu'elles auront à servir.

Depuis plus de cinq ans, l'approche globale et systémique est la base même et le fil conducteur de la formation en soins infirmiers. Plus de 90 % des infirmières et infirmiers en poste diplômement détiennent un diplôme collégial et réussissent tout aussi bien aux examens de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, ce à la satisfaction de tous.

Plutôt que d'y aller de batailles stériles et inutiles à la profession, pensons au droit du public à avoir des infirmières et des infirmiers détenant la meilleure formation possible. Déjà, certaines techniques de niveau collégial ont réussi à intégrer leur formation respective en créant des ponts avec l'université, ponts qui assurent un passage harmonieux et une formation complémentaire entre ces deux niveaux. C'est le défi que nous avons à relever en travaillant ensemble à trouver des solutions originales au plus tard en l'an 2002.

Économie

Attention à la diversification !



LES PROSPECTEURS

Michel Girard

Jackpot dans le Grand Nord

L'union fait la force. Et parfois, il faut croire que cela vaut son pesant d'or ! Parlez-en aux dirigeants de Virginia, Cambior et SOQUEM, le bras minier du gouvernement du Québec.

Ils ont réuni leurs forces dans le but de mettre le grappin sur de très vastes zones d'exploration localisées dans le Grand Nord québécois. Des zones qui renfermeraient un intéressant potentiel en or, cuivre, nickel, cobalt, uranium et autres métaux.

Voici les dessous de la stratégie adoptée par les trois sociétés québécoises en vue de réussir ce qui semble un coup de maître.

Il y a quelques mois, le ministère des ressources naturelles du Québec a réalisé un des plus importants levés géochimiques jamais effectués au Canada.

Le levé a couvert 350 000 kilomètres carrés, soit 25 % du territoire québécois.

Cinq compagnies, dont le trio précédent et deux multinationales, ont défrayé une partie des coûts du levé en question.

Suite à l'examen des résultats, chaque participant avait le droit d'acquiescer, par voie de tirage au sort, les zones qui présentaient à leurs yeux un intéressant potentiel minier.

Or, avant le fameux tirage au sort, les dirigeants de Virginia, Cambior et SOQUEM ont décidé de conclure une entente tripartite leur conférant un intérêt de 33 1/3 % dans chacune des propriétés que les sociétés allaient acquiescer par voie de tirage au sort.

Au total, le trio a réussi à mettre la main sur 22 propriétés prometteuses. Les propriétés acquiescées couvrent une superficie de 2200 kilomètres carrés.

Virginia et SOQUEM, lors des trois dernières années, avaient déjà acquis une expertise dans les ceintures géologiques de cette vaste région.

Afin de bénéficier de cette expertise, il a été convenu que Cambior défrayerait des coûts additionnels jusqu'à un maximum de 500 000 \$.

Le trio Virginia-Cambior-SOQUEM entreprendra dès l'été prochain une vaste campagne d'exploration dans le nouveau territoire.

Noveder et Coachman

La société British Canadian Mines a consenti à Noveder une option lui permettant d'acquiescer un intérêt de 70 % dans la propriété Coachman Cove.

Cette propriété est adjacente à la propriété Cabot, où une découverte de cuivre et cobalt a été faite.

Coachman renferme 185 claims, pour une superficie de 4325 hectares.

Ne perdant pas un instant, Noveder vient d'entreprendre des travaux de géophysique sur Coachman Cove.

Prix Coopers & Lybrand

Jeudi, en la journée mondiale du livre, Mme Camille Carrier, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, s'est vue remettre le Prix Coopers & Lybrand du livre d'affaires et une bourse de 10 000\$, pour son livre « De la créativité à l'intrapreneuriat », publié aux Presses de l'Université du Québec. Le second Prix Coopers & Lybrand, accompagné lui aussi d'une bourse de 10 000 \$, a été remis à M. Taieb Hafsi et à Mme Christine Demers, professeurs aux HEC, pour leur livre « Comprendre et mesurer la capacité de changement des organisations », publié aux Éditions Transcontinental. Le jury, présidé par M. Bernard Lamarre, était composé par Mme Sylvie Lalande et de MM. Robert Bernier, Gabriel Savard et Miville Tremblay.

FONDS COMMUNS



Michel Girard

Dans le marché des fonds communs de placement, le gros « vendeur » auprès des petits investisseurs c'est le fonds équilibré, lequel renferme un portefeuille diversifié dans les actions, les obligations et les valeurs liquides.

Qui dit gros « vendeur », dit aussi gros objet de marketing. Les promoteurs des fonds communs de placement ont su au fil des dernières années exploiter au maximum le désir des petits investisseurs de tenter leur chance dans le merveilleux monde de la finance. Les placements conservateurs ne rapportant qu'un faible rendement, les épargnants se sentent contraints de prendre des risques.

Ce n'est pas par accident que les petits investisseurs montrent un net penchant pour les fonds équilibrés. Ils se sont tellement fait dire que la « recette » du succès dans le merveilleux monde de la finance reposait sur la diversification des placements que, forcément, ils optent tout naturellement pour les fonds équilibrés dès qu'ils ont des sous à... risquer.

Pour bien montrer qu'ils ont à coeur les intérêts de tous les petits investisseurs, les promoteurs des fonds communs se sont lancés dans la diversification des fonds diversifiés.

Il y a actuellement 301 fonds équilibrés qui sont offerts sur le marché canadien.

La plupart des familles de fonds communs ne se contentent plus d'offrir un fonds équilibré, mais une gamme.

La plus vaste gamme est offerte par la compagnie d'assurance-vie Great-West. Tenez bien votre chapeau : elle offre 26 fonds équilibrés.

La deuxième plus grande gamme de fonds diversifiés appartient au groupe Mackenzie, avec sa famille de fonds STAR : 17 fonds équilibrés.

Ce n'est plus de la diversification, mais de l'ultra-diversification. Ces deux familles ont tellement de fonds diversifiés, que les détenteurs des parts ne savent pas où donner de la tête quand ils tentent de lire les cotes des fonds communs dans les médias.

À côté de la Great-West et de Mackenzie, les autres groupes de fonds communs de placement font preuve de... modestie. Ils offrent en moyenne de trois à six fonds diversifiés.

Fourchette

Les 26 fonds équilibrés de la Great-West présentent une large fourchette de rendements, allant de 9,5 % à 24,6 % pour les 12 mois se terminant au 31 mars dernier.

Chez les fonds équilibrés de la famille STAR, du groupe Mackenzie, on retrouve sensiblement la même fourchette de rendements, soit de 12,7 % à 24,6 %.

Du côté des familles où le nombre de fonds équilibrés est restreint

à sept ou moins, on retrouve également un écart de rendement aussi grand entre les extrêmes.

Prenons par exemple les sept fonds équilibrés Desjardins. Le moins performant, le fonds diversifié sécuritaire, a rapporté à ses actionnaires 7,1 % sur un an alors que le plus performant (le fonds diversifié ambitieux) a procuré un rendement de 20,9 %.

La Banque de Montréal avec ses sept fonds équilibrés a présenté un rendement allant de 6,2 % à 17,9 %. On se retrouve ici avec des fonds incomparables en termes de risques.

Une limite à la diversification ?

Je peux comprendre qu'on investisse dans un fonds équilibré canadien, un fonds équilibré américain, un fonds équilibré international.

Mais je ne vois pas l'utilité d'investir dans un fonds équilibré conservateur, audacieux, modéré ou équilibré !

Je ne vois pas également l'utilité d'investir dans un fonds diversifié... à faibles risques.

Si vous recherchez la sécurité, optez pour des placements ultra-conservateurs ou les fonds de marché monétaire ou hypothécaire.

Au moins, vous aurez la certitude de dormir en paix, peu importe les soubresauts à la baisse des marchés boursiers et obligataires.

Quand on choisit d'investir dans un fonds diversifié, aussi bien en prendre un vrai, qui vous donnera des chances d'obtenir un rendement intéressant.

Le fait d'investir dans un portefeuille équilibré vous permet de bénéficier d'une certaine « sécurité » en cas de forte chute des marchés boursiers.

Tant qu'à prendre un certain ris-

que, allez-y avec un vrai fonds équilibré et non pas un fonds qui donne peu de chance de bénéficier des marchés haussiers, comme ce fut le cas depuis les trois dernières années.

De toute façon, si les marchés baissent, dites-vous bien qu'un fonds équilibré soit-disant à faibles risques va voir sa valeur reculer, tout comme les fonds équilibrés plus audacieux.

En terminant, voici une brochette de fonds équilibrés qui ont obtenu une performance digne de mention lors des trois dernières années.

Tant qu'à courir un certain risque, donnez-vous une chance d'obtenir au moins un bon rendement.

— Fidelity répartition actif canadien : 23,9 %

— Stratégie Globale Multi revenu : 22,1 %

— Montrusco sélect équilibré : 20,6 %

— Ivy Croissance et Revenu : 20,4 %

— Ligne Verte croissance équilibré : 18,7 %

— Investors répartition d'actif : 18,7 %

— Standard Life Équilibré : 18,2 %

— Atlas équilibré canadien : 18,1 %

— Templeton Équilibré : 18,0 %

— AGF répartition d'actif canadien : 17,3 %

— Trust National équilibré : 18,0 %

— Talvest canadien équilibré : 16,2 %

— NN allocation d'actif : 17,2 %

— Trust prêt et revenu retraite : 16,1 %

— FMOQ placement : 24,8 %

— O.I.Q. Férique équilibré* : 19,8 %

L'accessibilité des deux derniers fonds est limitée.

Déductions de dernière minute

VOS IMPÔTS

Michel Lanteigne, FCA

Associé-directeur national de la fiscalité
Caron Bélanger Ernst & Young

Il ne vous reste plus que quelques jours pour produire vos déclarations de revenus, si vous ne l'avez pas déjà fait. Vous les avez peut-être remplies, mais pas encore expédiées parce que vous avez un solde d'impôt à payer ; vous avez décidé de ne les mettre à la poste que le 30 avril, en espérant trouver d'ici là d'autres déductions ou crédits d'impôt pour réduire votre facture fiscale.

Afin de vous aider dans cette tâche ingrate, voyons donc quelques déductions qui pourraient peut-être vous permettre de diminuer votre montant dû au fisc.

Dépense d'intérêt

Si vous avez emprunté de l'argent dans le but de gagner un revenu d'entreprise ou de bien et que la source productive de revenu n'existe plus (c'est-à-dire faillite ou actions vendues à perte), il est possible de continuer de déduire la dépense d'intérêt.

Perte au titre d'un placement d'entreprise

Si vous êtes l'actionnaire d'une société privée sous contrôle canadien exploitant une petite entreprise qui est insolvable

ou qui a cessé d'exercer ses activités pendant l'année et que la juste valeur marchande des actions de cette société soit nulle, il est possible de réclamer une perte déductible au titre d'un placement d'entreprise (« PDTPE ») sur ces actions.

On peut aussi déduire une PDTPE sur une créance d'une société exploitant une petite entreprise dont on a établi qu'elle est devenue irrécouvrable. Dans certains cas, une perte subie pour respecter une garantie peut être considérée comme une PDTPE. Une PDTPE est la partie déductible de la perte en capital (75 %) résultant de la perte subie sur les actions ou la créance. Cette perte est toutefois réduite des déductions pour gains en capital déjà réclamés. Une PDTPE peut être déduite du revenu de toute source dans l'année où elle est subie.

Réserve pour gain en capital

Si vous vendez une immobilisation et que vous acceptiez une hypothèque ou un effet à recevoir de l'acheteur, vous pouvez peut-être demander une réserve pour gains en capital à l'égard du produit payable après la fin de l'année. Cependant, dans la plupart des cas, vous devez inclure dans le revenu la totalité du gain en capital imposable sur une période d'au plus cinq ans, à un taux minimal cumulatif de 20 % du gain en capital imposable par année.

Le nec plus ultra

VOS ASSURANCES

Me Christian N. Dumais

Vice-président
Dale-Parizeau L.M. inc.

La vogue est au haut de gamme en assurance habitation et pas seulement pour les V.I.P. : nombre de personnes, frustrées par les exclusions et limitations de leur assurance standard, ont maintenant opté pour une assurance haut de gamme pour éviter les mauvaises surprises à l'occasion d'une réclamation.

Type de protection

L'assurance habitation régulière offre une protection contre certains risques énumérés comme l'incendie, la foudre, l'explosion, la grêle, l'ouragan. Les polices haut de gamme s'appliquent autrement : elles offrent une protection tous risques. Donc, plutôt que de chercher si un risque fait partie de la liste de ceux qui sont couverts comme dans une assurance standard, il faut présumer qu'il est couvert tant qu'on n'a pas indiqué qu'il est exclu. En conséquence, la compagnie d'assuran-

ce est beaucoup plus souple quand vient le temps de régler une réclamation.

Valeur de remplacement

Cette souplesse est évidente au chapitre de la valeur de remplacement appelée aussi valeur à neuf. L'assuré est habituellement indemnisé selon la valeur à neuf sans dépréciation, mais il a l'obligation de reconstruire sa maison au même endroit ou de remplacer les biens sinistrés. Les assurances haut de gamme indemnisent également selon la valeur de remplacement, mais sans exiger de reconstruire au même endroit ou de remplacer les biens sinistrés.

C'est la même philosophie qu'on applique pour des œuvres d'art ou des antiquités : on rembourse la valeur marchande des biens sinistrés sans exiger de les remplacer.

Responsabilité civile personnelle

La garantie habituelle d'un million ne répond plus aux barèmes contemporains de responsabilité. C'est pourquoi les polices d'assurance haut de gamme portent cette limite à deux ou même cinq millions. Cette garantie est de type « umbrella » et s'applique donc non seulement à vos activités de la

vie privée, mais en plus, à votre responsabilité automobile et offre moins de limitations qu'une assurance responsabilité civile ordinaire qui souvent ne s'applique pas aux dommages causés aux biens empruntés, aux voitures louées ou au préjudice personnel, par exemple.

Argent, valeurs, bijoux, fourrures

Une police standard couvre l'argent liquide, les valeurs et les bijoux ou les fourrures en cas de vol pour certains montants différents de ceux applicables au reste du contenu. Une police haut de gamme augmente sensiblement ces limites : jusqu'à 500 \$ ou 1000 \$ pour l'argent et jusqu'à 5000 \$ pour les valeurs, les bijoux et les fourrures. Il n'est donc souvent plus nécessaire de souscrire des assurances spécifiques pour ces biens, les limites d'assurance de sa police habitation étant maintenant suffisantes.

Biens temporairement hors des lieux assurés

Les biens personnels que vous avez chez vous sont assurés jusqu'à concurrence du montant d'assurance qui leur est applicable. Mais ce montant est limité à

capital déductibles sur les gains en capital imposables peut être reporté sur les trois années précédentes ou indéfiniment sur des années ultérieures, mais ne peut être imputé qu'aux gains en capital nets imposables pour ces années.

Si vous subissez une perte en capital déductible dans l'année en cours et si vous avez réalisé des gains en capital nets imposables au cours des trois dernières années, vous pouvez reporter la perte en capital sur ces années antérieures et l'imputer à ces gains pour recouvrer les impôts payés.

Toutefois, si la déduction pour gains en capital a été réclamée à l'égard d'une fraction de ces gains, vous devriez limiter le montant reporté rétrospectivement aux gains non visés par la déduction pour gains en capital. Tout montant non reporté rétrospectivement pourra servir à abriter de l'impôt vos gains en capital imposables futurs.

Conclusion

Il existe certainement plusieurs déductions fiscales auxquelles vous êtes admissibles. Soyez donc vigilants dans la préparation de vos déclarations de revenus et ne vous attendez pas à ce que le fisc trouve les déductions pour vous. Si vous avez déjà produit vos déclarations de revenus après avoir omis une déduction possible, n'oubliez pas qu'il est toujours permis d'amender vos déclarations.

10 % quand ces biens sont temporairement déplacés. Cette limite de 10 % est éliminée totalement, c'est-à-dire que la limite d'assurance applicable aux biens meubles vaut même si les biens sont temporairement déplacés.

Franchise

Il existe un autre avantage important à signaler dans les polices haut de gamme : l'élimination de la franchise quand la réclamation atteint un certain niveau, 25 000 \$ ou 50 000 \$.

Les assurances personnelles haut de gamme se sont transformées avec le temps : on parle davantage du portefeuille d'un client et ses besoins d'assurance pour sa maison, sa résidence secondaire, ses autos, son bateau sont de plus en plus regroupés auprès d'un même assureur : on le traite alors aux petits oignons.

Saviez-vous que...

En augmentant sa franchise de 200 \$ à 1000 \$, il est possible de souscrire une assurance habitation haut de gamme sans payer plus.

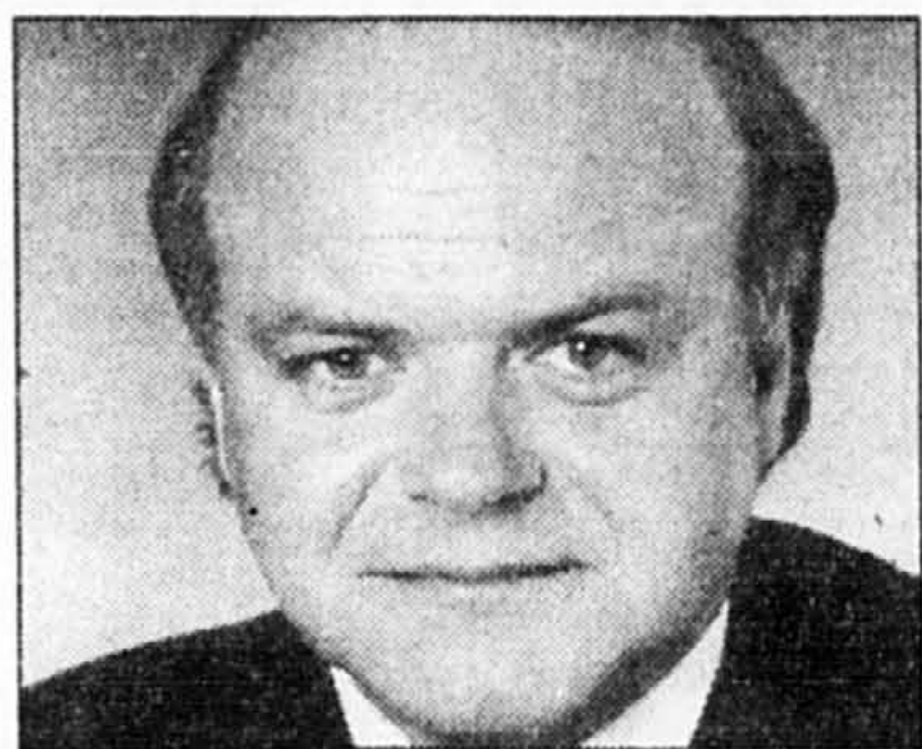
Notre boîte vocale : (514) 868-6431 et notre adresse Internet : www.dplm.com

Yves Gougoux à la tête de Publicis Conseil

MARIE-CLAUDE LORTIE

Un an et demi après avoir ouvert la porte du Canada au géant Groupe Publicis en lui cédant une part majoritaire de son agence BCP, le Montréalais Yves Gougoux est nommé président de Publicis Conseil, l'agence française et le « vaisseau-amiral » du groupe publicitaire international.

M. Gougoux remplace ainsi Maurice Lévy, qui demeure à la tête de Groupe Publicis, la multinationale basée à Paris chapeautant toutes les agences nationales Publicis, installées dans 64 pays et 105 villes à travers le monde.



Yves Gougoux

En plus de présider le Groupe Publicis, M. Lévy dirigeait l'agence Publicis Conseil depuis 1975. Il est venu spécialement de Paris pour faire à Montréal l'annonce officielle de la nomination de M. Gougoux à la tête de son agence française.

Publicis Conseil fut la première agence du Groupe Publicis, celle qui a donné naissance à tout l'empire. C'est notamment l'agence de Renault — son plus gros client — de Nestlé, de l'Oréal, des Galeries Lafayette (un grand magasin français), du Club Med, des outils de cuisine Seb Tefal, entre autres.

Cette nomination n'empêchera pas M. Gougoux de continuer à veiller sur l'avenir du groupe Publicis au Canada. Le nouveau président de l'agence parisienne garde en effet ses fonctions au Canada. Il y dirige Publicis Canada, la société qui chapeaute deux agences de publicité, Publicis-BCP à Montréal et la nouvelle acquisition du groupe à Toronto Publicis-SMW, ainsi qu'une nouvelle agence spécialisée dans le placement média, Optimédia.

En conférence de presse, M. Lévy a assuré que les quelque 450 employés français travaillant à l'agence Publicis Conseil, dont les bureaux sont sur les Champs-Élysées, étaient ravis de la nouveauté ainsi insufflée dans leur société.

Même si les Français peuvent être qualifiés de chauvins — un défaut très bien partagé partout sur la planète, a précisé M. Lévy — ils sont aussi curieux et intéressés par la nouveauté, a précisé le publicitaire de l'Hexagone. Le nouveau regard et les nouvelles façons de faire de l'homme d'affaires canadien seront donc fort appréciés dans l'agence, a-t-il ajouté.

M. Gougoux ne peut dire encore comment il partagera son temps entre Montréal et Paris. Au début, ce sera probablement moitié-moitié, a-t-il indiqué. Mais le tout sera ajusté, au besoin.

Toronto

DU LUNDI AU VENDREDI

TOUS LES JOURS

Départs de Dorval

Retours de Toronto

7 h 00
18 h 30

ALLER
SIMPLE **89\$** PLUS
TAXES

6 h 55
18 h 00



Disponible chez
votre agent
de voyages

ROYAL
PERMIS DU QUÉBEC



INFINITI I30

445 \$/MOIS

Le luxe pour tous les goûts

INFINITI QX4

495 \$/MOIS

LOCATION
4,8%



Infiniti I30, élégante et raffinée ou Infiniti QX4, véhicule utilitaire sport de luxe, offerts à un prix de location attrayant, pour une période limitée.

INFINITI LAVAL

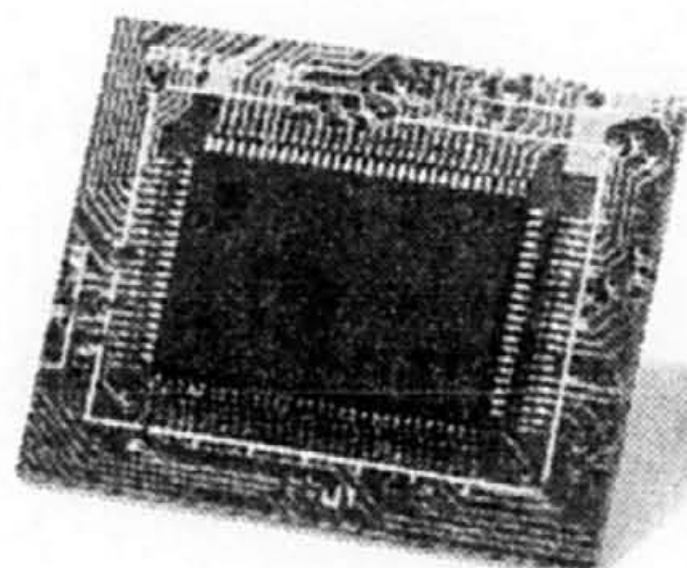
305, boul. Saint-Martin E., Laval 382-8550

MERIDIEN INFINITI

4000, rue Jean-Talon O., Montréal 731-7977

Bail 36 mois, 20 000 km par an, comptant pour I30 3 300 \$, valeur résiduelle de 24 396 \$. Comptant pour QX4 5 000 \$, valeur résiduelle de 28 800 \$, toutes taxes en sus, aucun dépôt de sécurité requis.

Nos lecteurs ont des puces



savantes.

La Presse rejoint 64 % des acheteurs de matériel informatique : ordinateur, modem, télécopieur et CD-ROM.

Alors, si vous cherchez des lecteurs qui ne sont pas gratteux sur l'informatique, placez votre annonce dans *La Presse*.

La Presse

(514) 285-7306

Source : L'ÉQUIP PMB I, Montréal français, adultes de 18 ans et plus qui ont un revenu familial de 60 000 \$ et plus, deux parutions en semaine, une le samedi.



La réanimation cardiorespiratoire (R.C.R.) permet de sauver des vies. Communiquez avec nous.

Au cœur de la solution!

Tél. : (514) 871-3951 ou 1 800 361-7650 Téléc. : (514) 871-1464

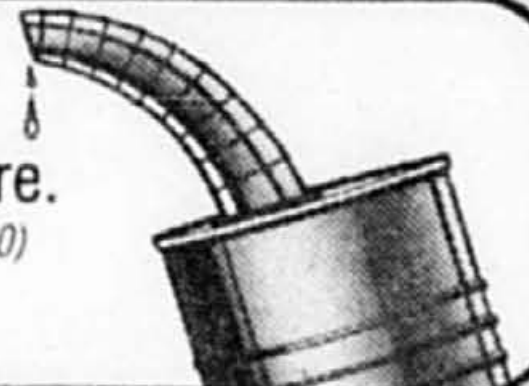
Le prêt-à-rouler

8 POINTS D'ENTRETIEN

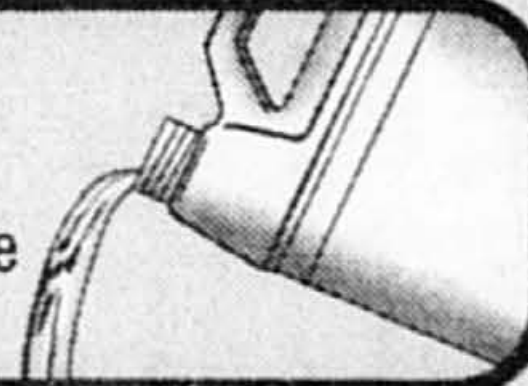
POUR SEULEMENT
34,95\$
TAXES EN SUS

S'APPLIQUE À LA PLUPART DES VÉHICULES ET EST DISPONIBLE DANS LES ATELIERS PARTICIPANTS, SUR RENDEZ-VOUS.

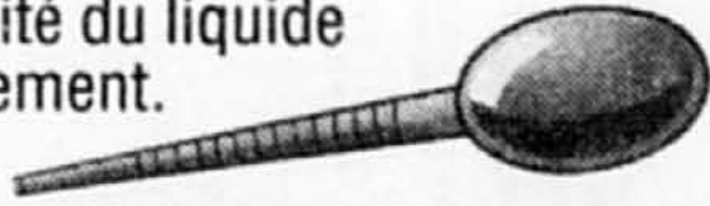
1. Lubrification, vidange d'huile et filtre.
(MAXIMUM 5 LITRES D'HUILE 10W/30)



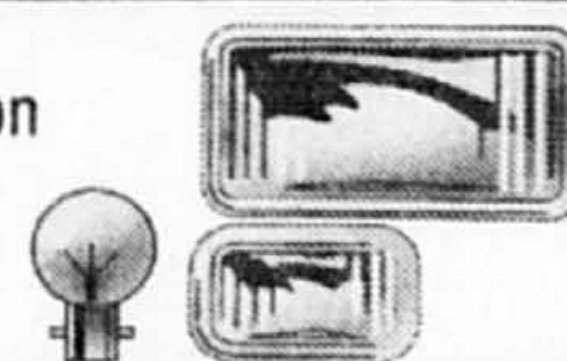
5. Remplissage pendant un an du réservoir de liquide à lave-glace.



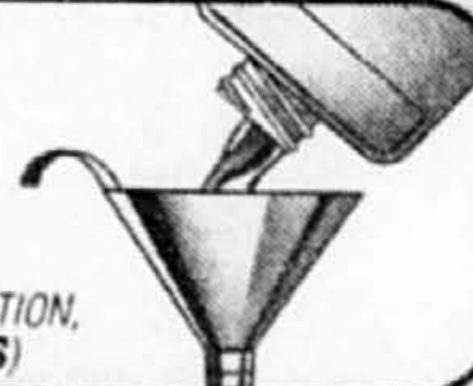
2. Vérification du niveau et de l'efficacité du liquide de refroidissement.



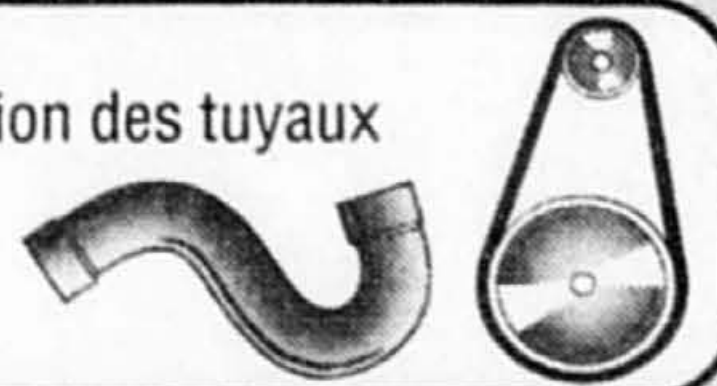
6. Vérification des phares et lumières.



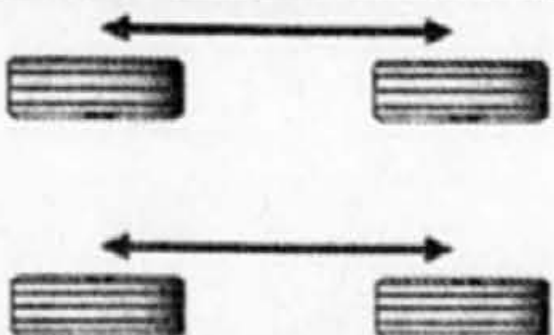
3. Remplissage de tous les liquides sous le capot.
(FREINS, TRANSMISSION, SERVODIRECTION, REFRIGÉREMENT, LIQUIDES INCLUS)



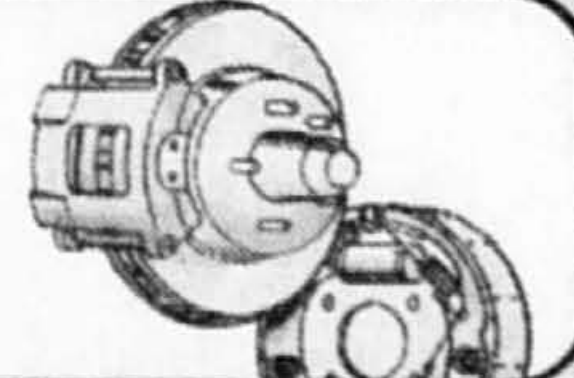
7. Vérification des tuyaux et courroies.



4. Rotation et réglage de la pression des pneus.



8. Vérification des freins gratuite suivie d'un rapport écrit.



midas

Des gens d'une grande franchise

BOUCHERVILLE 641-4600 • CHAMBLY 447-3100 • CHÂTEAUGUAY 691-8181 • DOLLARD-DES-ORMEAUX 683-8322
HAWKESBURY 632-2701 • ÎLE-PERROT 453-0730 • KIRKLAND 694-6670 • LACHINE 634-7079 • LAFONTAINE 438-8187
LASALLE 363-7022 • LAVAL (CHOMÉDEY) 681-1601 • LAVAL (PONT VIAU) 667-5120 • LAVAL (ST. MARTIN) 668-8101 • LONGUEUIL 670-8160
MONTRÉAL (CÔTE-DES-NEIGES) 735-2577 • MONTRÉAL (N.D.G.) 481-0404 • MONTRÉAL (ROSEMONT) 526-1627 • MONTRÉAL-NORD 321-7108
POINTE-AUX-TREMBLES 645-4555 • REPENTIGNY 581-1370 • ROSEMERE 437-4476 • SHERBROOKE 563-3828 • ST-CONSTANT 635-2990 • ST-EUSTACHE 473-1443
ST-HUBERT 676-0291 • ST-JEAN 348-3861 • ST-LAURENT 956-9000 • ST-LEONARD 259-4681 • TERREBONNE 471-7550 • VERDUN 765-9589

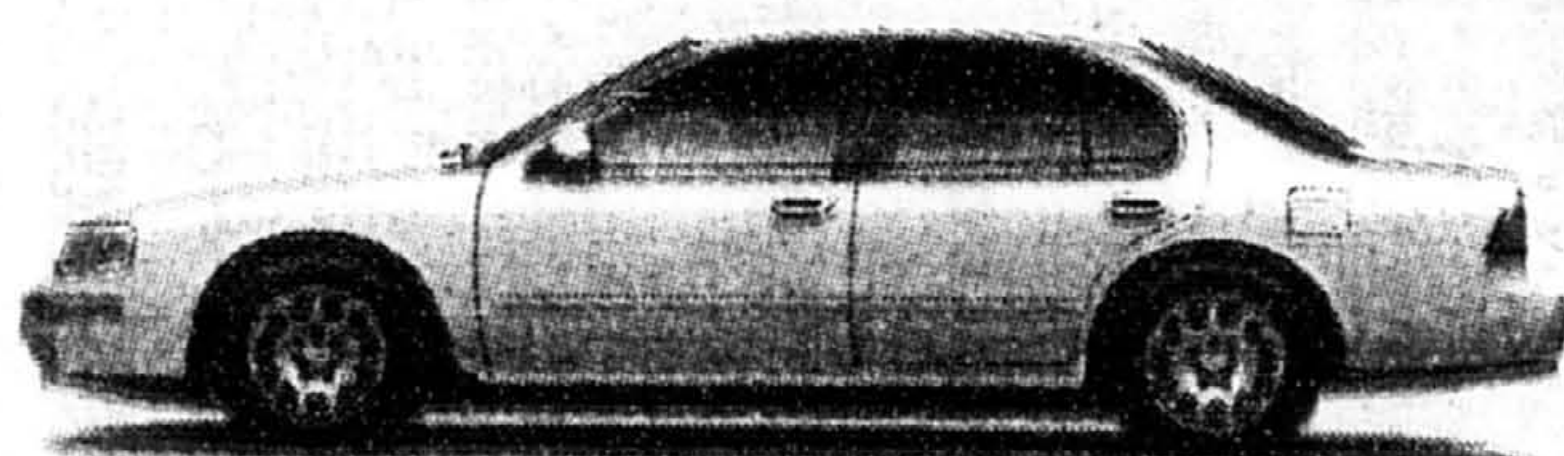
uGlo Opp US	13.64	-2.08	-290	+9.6	+52.8	Revenus N A
	BPI (CE)					Rep Acti Ca

Souriez!

C'est l'événement

«on fait vot' bonheur»

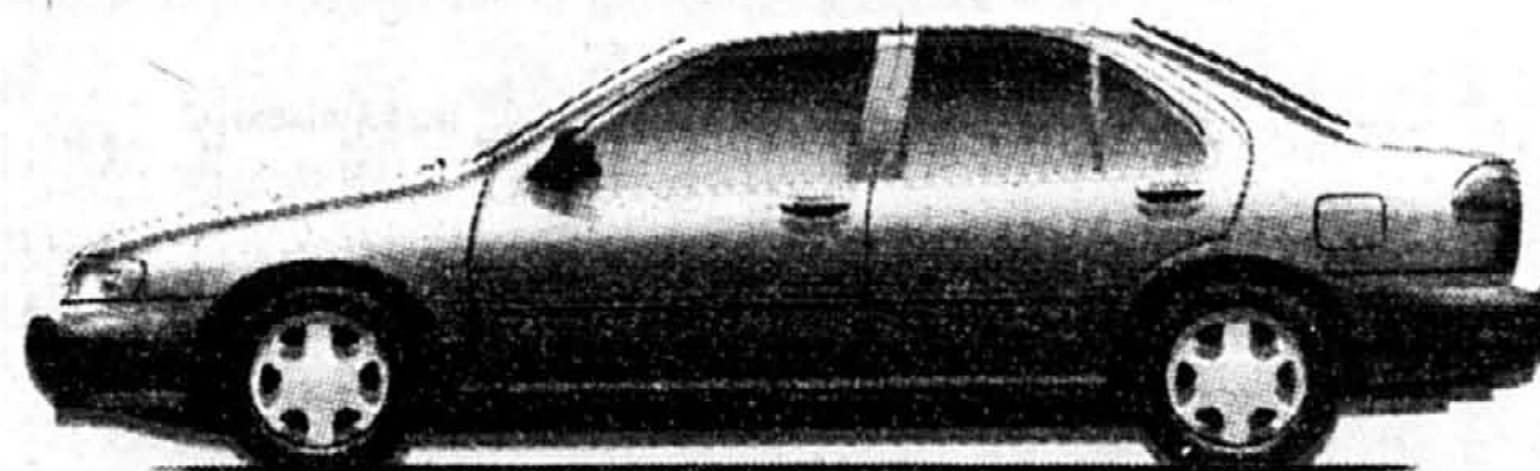
de Nissan.



Maxima GXE: le luxe performant

398\$
par mois

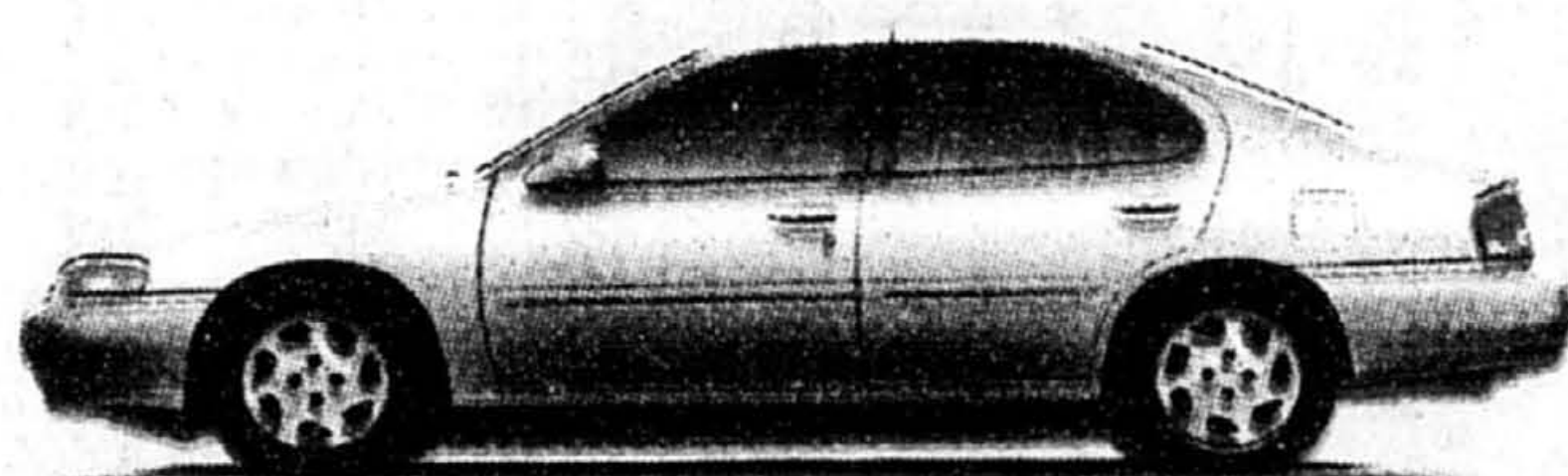
- Moteur V6 3 litres de 190 ch • Transmission automatique à 4 rapports • Groupe électrique
- Télécommande de déverrouillage/verrouillage des portes avec antivol • Climatiseur sans CFC
- Radiocassette AM/FM avec lecteur DC, 100 watts



Sentra XE: la fiabilité

198\$
par mois

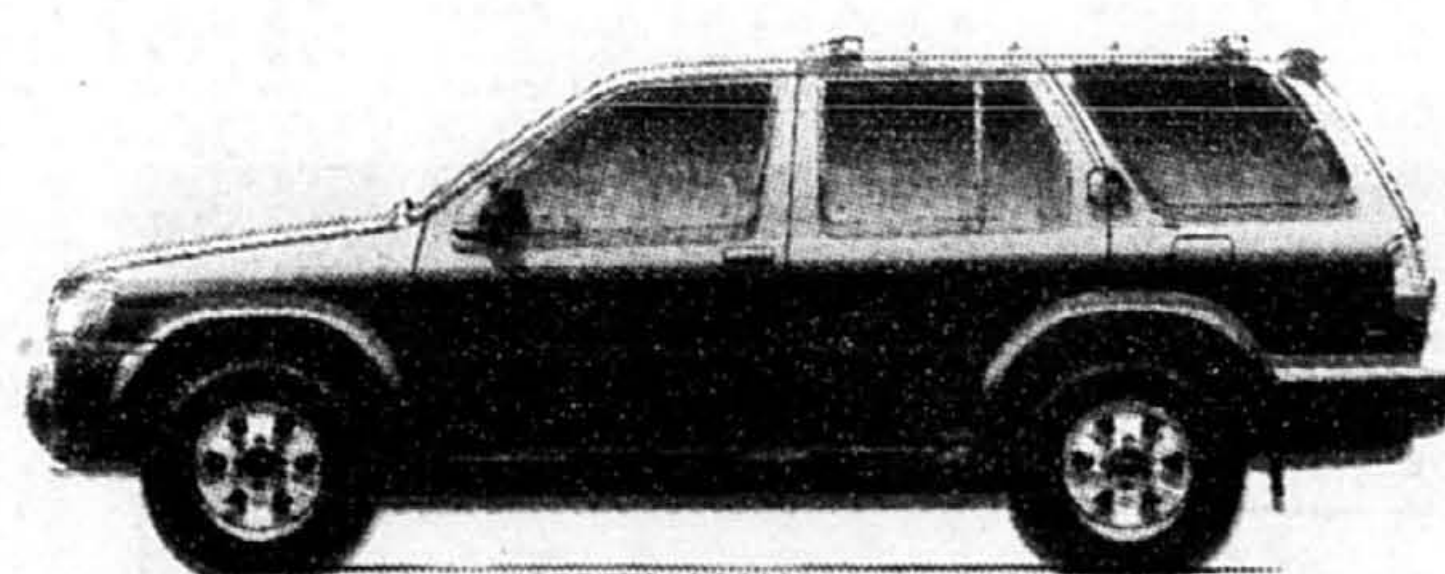
- Climatiseur sans CFC • Radiocassette AM/FM
- 4 haut-parleurs • Banquette arrière rabattable 60/40
- Direction assistée



Altima GXE: le luxe abordable

298\$
par mois

- Moteur 2,4 litres de 150 ch • Banquette arrière rabattable 60/40 • Climatiseur sans CFC
- Groupe électrique • Transmission automatique à 4 rapports



Pathfinder 4x4: l'aventure civilisée

398\$
par mois

- Version Chillkoot Trail du Pathfinder
- Climatiseur sans CFC • Radiocassette AM/FM avec lecteur DC, 100 watts • Groupe électrique
- Télécommande de déverrouillage/verrouillage des portes avec antivol • Différentiel autobloquant



LOCATION À PARTIR DE 4,8 %
CLIMATISEUR INCLUS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

ASSISTANCE-DÉPANNAGE DE NISSAN
GARANTIE SANSSOUCI DE NISSAN

Votre très sympathique
concessionnaire



Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture. Location de 36 mois basée sur un taux d'intérêt de 4,8 % pour la Sentra et de 5,8 % pour l'Altima. Location de 30 mois basée sur un taux d'intérêt de 4,8 % pour la Maxima et 6,8 % pour le Pathfinder. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Acompte ou échange équivalent de 1795 \$ pour la Sentra, l'Altima et la Maxima et de 2795 \$ pour le Pathfinder. Frais de transport et préparation inclus. Premier versement et dépôt de garantie (équivalent à un versement mensuel toutes taxes incluses) pour la Sentra, l'Altima, la Maxima et le Pathfinder requis à la livraison. Les valeurs garanties sont de 9 529,26 \$ pour la Sentra, 13 533,42 \$ pour l'Altima, 19 073,48 \$ pour la Maxima et de 21 819,20 \$ pour le Pathfinder. Limite de 60 000 km pour la Sentra et l'Altima, et de 50 000 km pour la Maxima et le Pathfinder. Frais de 8 cents du kilomètre excédentaire. Sur approbation du crédit par NCFI. Certaines caractéristiques peuvent varier d'un modèle à l'autre. www.nissancanada.com
1 800 387-0122

Fonds communs

Suite de la page B 6

Fonds	VANPA	Chg %	Chg \$	1 m.	% 1 an
MLI EAP Gif	10.37	+19	+0.20	+5.6	ND
MLI EAP MM Gif	10.28	—	—	+3	+2.1
MLI EAP Val Gif	11.30	+10	+0.10	+3	+2.1
MLI Fd CAA Gif	13.18	+30	+0.40	+4.8	+30.6
MLI Fd CBA Gif	11.07	+36	+0.40	+9	+10.4
MLI Fd CBB Gif	10.94	+46	+0.60	+3.5	+14.0
MLI Fd GA Gif	14.78	+14	+0.20	+5.8	+46.7
MLI Fd IP Gif	14.08	+21	+0.30	+4.2	+34.6
MLI Fd TN Gif	13.23	+58	+0.80	+5.8	+29.2
MLI GT AG Gif	12.30	+23	+0.20	+5.3	+47.1
MLI GT CG Gif	12.00	+156	+2.00	+6.3	+32.1
MLI Harbour Gif	11.65	+54	+0.50	+2.7	ND
MLI Hdb Gif	10.92	+64	+0.70	+2.6	ND
MLI Hys Gif	11.45	—	—	+3.4	ND
MLI O Sel Gif	12.30	+32	+0.40	+7.0	ND
MLI O D Gif	11.35	+61	+0.70	+6.5	ND
MLI Tal Ass Gif	11.14	+45	+0.50	+4.0	ND
MLI Tal Inc Gif	10.10	+10	+0.10	+5	ND
MLI Tr SB Gif	11.21	+44	+0.50	+2.5	+11.5
MLI Tr SGO Gif	10.97	+90	+1.00	+2.9	+10.3
MLI Tr SG Gif	12.14	+25	+0.30	+2.7	+16.8
MLI Tr Ind Gif	11.65	+94	+1.10	+4.2	ND
MANUVIE (n)	15.16	+144	+2.72	+5.9	+27.0
y NAL-Acc Actions	17.49	+74	+1.29	+3.3	+20.7
y NAL-Acc Equil	23.16	+154	+3.73	+4.3	+46.5
y NAL-Acc Univ	16.60	+89	+1.14	+2.2	+23.8
y NAL-Acc Div	23.28	+206	+4.71	+4.9	+9.5
y NAL-Acc Can	25.51	+100	+2.53	+3.7	+11.3
y NAL-MM Can	18.01	+08	+0.11	+2.7	+4.6
y NAL-Obliq Can	26.17	+10	+0.25	+8	+11.2

Fonds	VANPA	Chg %	Chg \$	1 m.	% 1 an
MARITIME-8 (n)	11.75	+11	+0.03	+5.3	+27.5
y Accrois	7.58	+39	+0.45	+4.2	+20.7
y Act Bass Pac	11.54	+39	+0.45	+7.2	+24.1
y Act Can	11.15	+28	+0.23	+5.2	ND
y Act Divers	11.06	+83	+0.53	+7.0	+16.6
y Act Dynamique	12.50	+17	+0.21	+6	+22.9
y Act Mond	14.41	+66	+0.95	+2.8	+39.8
y Cross Rev Amér	11.23	+81	+0.52	+4.4	+43.5
y Decouverte	10.62	+27	+0.29	+3.0	+18.8
y Equilibre	12.45	+149	+1.87	+4.5	+25.2
y EurAsia	11.25	+80	+0.56	+6.7	ND
y Oblig	9.33	+31	+0.29	+9	+9.3
y Rev Div	13.51	+124	+1.69	+3.6	+34.3
y S&P 500	12.22	+108	+1.30	+4.6	+41.5
METROPOLITAIN (n)	11.07	+48	+0.53	+5.0	ND
y AGF Dividendes	27.45	+133	+3.90	+8.0	+58.1
y Act Amér	12.52	+06	+0.07	+2.0	+17.1
y Act Mondiales	9.81	+65	+0.64	+2.1	+4.2
y Act non RER P.	10.36	+84	+0.68	+2.1	ND
A	22.19	+23	+0.62	+7.2	+32.1
y Actions	28.43	+69	+1.93	+4.1	+35.1
y Equilibre	23.34	+41	+0.86	+3.8	+20.3
y Fid Cr Europe	12.19	+88	+1.08	+6.6	ND
y Fid Pet Cap Am	11.52	+106	+1.24	+4.3	ND
y Obligations	22.75	+50	+1.14	+9	+10.1
MINT	9.06	+11	+0.10	+2.4	ND
SAGE	7.11	—	—	—	ND
NATIONALE-VIE (n)	57.52	+48	+2.72	+5.8	+32.1
y Actions	17.44	+81	+1.42	+3.4	+14.6
y Actions Glo	22.70	+07	+0.16	+3.7	+21.9
y Equilibre	13.48	+05	+0.06	+2	+2.0
y Rev Div	23.71	+55	+1.29	+9	+11.4
Asset Alloc	15.46	+76	+1.18	+3.4	+20.5
Bond	9.95	+51	+0.51	+1.2	+14.8
Can-Am	12.00	+154	+1.87	+4.7	+41.0
Can-Asian	7.75	+58	+0.45	+1.5	+10.3
Can-Daq 100	13.81	+119	+1.63	+2.1	+45.0
Can-Euro	14.28	+2.1	+0.13	+7.3	+46.6
IAA Balanced	32.92	+58	+1.91	+3.4	+22.3
Can-Global Bond	10.66	+47	+0.50	+4	+12.7
Can-Energie	7.92	+65	+0.53	+4.4	+16.8
Can 35 Index	21.15	+76	+1.62	+6.6	+31.1
Can Growth	9.59	+88	+0.85	+5.7	+25.1
Can Div	13.11	+43	+0.55	+1.8	+17.8
NW Elite	12.60	+05	+0.06	+1	+6.8
NORTH WEST (n)	10.14	+06	+0.05	ND	ND
y Ectra A Act	22.04	+103	+2.24	+5.0	+16.5
y Ectra ANL Act	10.31	+43	+0.44	ND	ND
y Ectra B Odi	14.66	+34	+0.50	+9	+10.1
y Ectra BNL Oblig	9.56	+53	+0.53	ND	ND
y Ectra D Diver	18.75	+21	+0.39	+3.6	+16.4
y Ectra E Emer	9.45	+16	+0.15	+3.1	+14.2
y Ectra G Ob GI	9.74	+47	+0.45	+1.6	+3.3
y Ectra H Hypot	13.32	+04	+0.05	+5	+4.7
y Ectra I Act II	15.39	+56	+0.86	+6.2	+19.5
y Ectra M FMM	13.01	+05	+0.06	+4	+2.4
y Ectra N Con Adv	11.69	+67	+0.77	+5.0	ND
y Ectra R Revnu	10.11	+23	+0.23	+7	ND
y Ectra S Act US	15.64	+186	+2.85	+1.8	+47.6
y Ectra T Sel Cdn	11.72	+19	+0.22	+4.9	ND
y Ectra U US Adv	11.29	+62	+0.69	+3.7	ND
y Ectra V Div	10.97	+61	+0.69	+3.8	ND
ROYAL & SUNALL	18.58	+117	+2.20	+4.8	+30.3
Actions	22.68	+44	+1.00	+4.4	+49.5
Actions Amér	13.53	+59	+0.80	+2.4	+20.1
Actions Intl	17.13	—	—	+2.7	+19.6
Can Crois	16.29	+79	+1.30	+2.7	+15.5
Equilibre	10.88	+18	+0.20	+2.2	+11.7
Glo Erne Mkts	11.99	+33	+0.40	+1.1	+11.6
SSQ VIE (n)	10.75	+34	+0.37	+3.5	ND
Astra 110	11.40	+31	+0.35	+4.6	ND
Astra Act Amér	10.76	+63	+0.68	+1.3	ND
Astra Act Intl	11.54	+57	+0.66	+5.1	ND
Astra Can	11.64	+53	+0.61	+4.6	ND
Astra Dem	10.72	+02	+0.02	+2.2	ND
Astra Dividend	10.00	—	—	+2	ND
Astra Olig	10.11	+44	+0.45	+9	ND
Astra Equilibre	11.12	+39	+0.44	+3.6	ND
STANDARD LIFE (n)	32.92	+58	+1.91	+3.4	+22.3
IAA Bond	25.52	+27	+0.81	+9	+49.9
IAA Equity	34.93	+05	+0.10	+4.4	+33.6
Emerg Mkts App	14.34	+69	+1.00	ND	ND
TRANSAMERICA (n)	21e SI	8.53	+167	+140	+19
Acte	8.25	+36	+0.30	+4.1	+13.9
Can FDR	4.77	+21	+0.10	+8	ND
Equil Int	7.20	+14	+0.10	+0	+15.4
Equilbré	7.07	+42	+0.30	+2.5	+12.4
Euro 100	8.46	+65	+0.30	+4.7	+41.1
Ind 500 Amér	9.00	+99	+0.90	+4.5	+47.4
Japon 225	3.31	+91	+0.30	+11.4	+17.3
MM Can	5.70	—	—	+4	+2.9
Obliq Can	6.36	+31	+0.20	+1.0	+9.9
Transam Pico	31.63	+19	+0.60	+3.2	+12.6
WESTBURY CAN VIE (n)	22.69	+168	+3.73	+5.9	+30.3
y Accrois Var	20.76	+146	+2.98	+5.5	+21.9
y Equilibre	17.57	+12	+0.20	+7	+10.3
FONDS MONÉTAIRES	Cur	EH	Chg%	Chg\$ 1 an%	
APEX FONDS (n)	2.76	+20	+1.78	+5.00	+2.0
C.I. FONDS DIST (n)	3.08	+13	+2.12	+6.67	ND
CUMIS LIFE	3.69	+376	+9.17	+31.0	+2.7
L'EQUITABLE	2.84	+289	+1.79	+5.00	+2.7
HARTFORD VIE	2.89	+293	+5.25	+16.0	ND
MARITIME-9 (n)	4.55	+465	+5.80	+25.0	+2.2
METROPOLITAIN (n)	2.79	+283	+5.38	+18.9	+1.6
MM FINANCIERS (n)	4.14	+423	+1.19	+8.0	+3.2
ROYAL & SUNALL	3.29	+334	+3.17	+10.1	+2.4
STANDARD LIFE (n)	3.72	+376	+4.68	+16.6	+3.2
IAA Bond	4.85	+497	+1.12	+6.0	+4.2

Jeudi, le jour J pour l'impôt

Presse Canadienne
TORONTO

Le jeudi 30 avril — jeudi prochain — sera le jour J pour l'année d'imposition 1997. Et la panique gagne les contribuables qui n'ont pas encore préparé leur déclaration de revenus. S'il faut en croire certains spécialistes de l'impôt fédéral, c'est souvent à ce moment que sont commises les erreurs les plus fréquentes.

Si vous êtes en train d'épousseter vos calculatrices, de défroisser vos reçus de l'année et de vous arracher quelques cheveux, voici quelques indications qui pourraient vous être utiles.

« Lorsque les gens remplissent leur déclaration de revenus à la main, les erreurs les plus fréquentes sont des erreurs de calcul et des inversions de chiffres », explique Peter Premachuk, l'un des vice-présidents de H & R Block à Calgary.

Glen Gilbert, associé au bureau d'experts-comptables Doane Raymond, souligne que les contribuables oublient souvent de réclamer certaines déductions appréciables. Ainsi, lorsqu'une somme d'argent a été empruntée en vue d'un placement, l'intérêt sur le prêt est exempt d'impôt fédéral.

« Si vous êtes séparé ou divorcé, vous pouvez déclarer un de vos enfants comme équivalent d'un conjoint », explique M. Gilbert. Ce crédit de 915 \$ peut être réclamé par toute personne célibataire, séparée, divorcée ou dont le conjoint est décédé, qui subvient aux besoins d'un enfant à charge de moins de 18 ans ou d'un parent malade ou mentalement handicapé, avec lequel il vit.

Si vous avez un enfant qui fréquente l'université et qui a gagné moins de 6400 \$, vous devriez réclamer ses frais de scolarité.

Outre les prescriptions et certains comptes de dentiste, les dépenses liées à la chiropratique, la naturopathie et la psychanalyse, entre autres, peuvent aussi faire l'objet de déductions au fédéral, dit M. Premachuk.

Selon Frank Portugais, associé du bureau d'experts-comptables Bennett Gold, les contribuables devraient vérifier leur avis d'évaluation de Revenu Canada afin de savoir si une déduction inutilisée pour un REER peut être reportée à l'année fiscale 1997. Quant aux frais d'administration des REER, ils ne sont plus déductibles, même si beaucoup de gens croient le contraire.

Les frais judiciaires, comme pour un divorce, par exemple, ne peuvent faire l'objet d'une déduction fiscale, dit M. Portugais. « De même, la pension alimentaire versée pour un enfant n'est pas déductible au fédéral pour celui qui la paie, ni imposable pour celui qui la reçoit. Ce qui est déductible, c'est la pension alimentaire versée à un ex-conjoint. »

Les paiements, précise-t-il, doivent alors être faits régulièrement, en vertu d'un ordre de la cour ou d'un règlement judiciaire. Le paiement global unique, ainsi que d'autres paiements discrétionnaires, ne sont pas toujours déductibles.

Si vous avez autorisé le prélèvement d'une somme sur votre chèque de paie pour l'achat d'obligations d'épargne du Canada, vous pouvez déduire l'intérêt qui a déjà été payé.

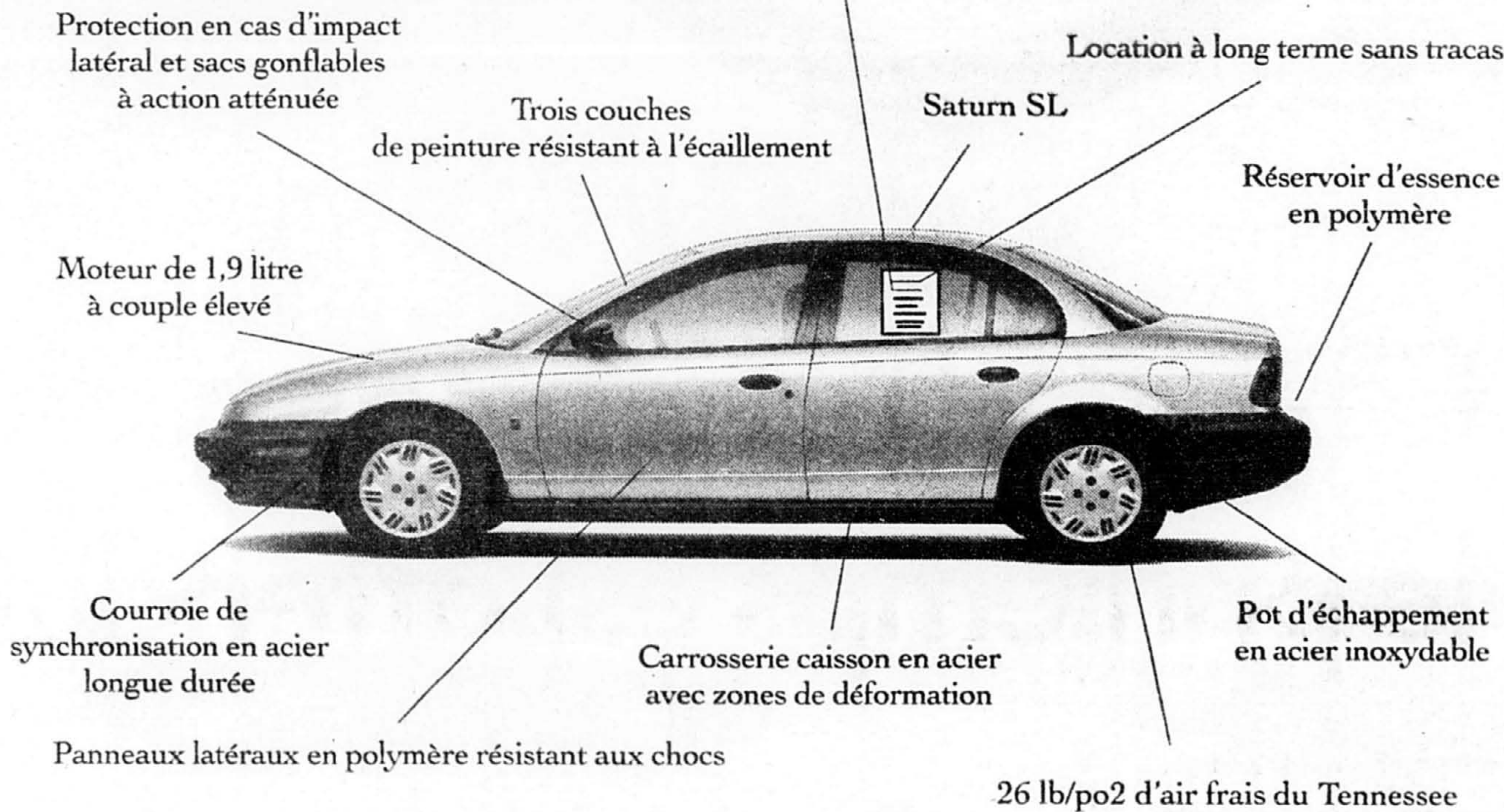
« Si vous avez déménagé à une distance de plus de 40 km pour occuper un nouvel emploi, vous pouvez réclamer les dépenses liées au déménagement dans votre déclaration de revenus fédérale, dans la mesure où elles n'ont pas été défrayées par l'employeur », dit M. Portugais.

Et si vous avez fait des dons à des œuvres de charité l'an dernier, vous pouvez peut-être réclamer une déduction, à condition d'avoir un reçu officiel attestant qu'il s'agit d'un organisme agréé. En raison de la grève des Postes qui a eu lieu en décembre dernier, Revenu Canada autorise les contribuables à réclamer les dons de charité qui ont été faits jusqu'au 31 janvier 1998, pour l'année d'imposition 1997.

Faites un petit tour de Saturn

164 \$/mois*

Bail de location de 36 mois
Versement initial de 2000 \$
ou échange équivalent
ou 14 643 \$†



Protection en cas d'impact
latéral et sacs gonflables
à action atténuée

Trois couches
de peinture résistant à l'écaillage

Location à long terme sans tracas

Saturn SL

Réservoir d'essence
en polymère

Moteur de 1,9 litre
à couple élevé

Courroie de
synchronisation en acier
longue durée

Carrosserie caisson en acier
avec zones de déformation

Pot d'échappement
en acier inoxydable

Panneaux latéraux en polymère résistant aux chocs

26 lb/po2 d'air frais du Tennessee

La Saturn SL 1998 (Boîte de vitesse manuelle)

Vos paiements mensuels*	Votre versement initial ou échange équivalent
164 \$	2000 \$
194 \$	1000 \$
224 \$	0 \$

*Ces mensualités sont calculées sur un bail de LocationPlus de 36 mois et comprennent le transport (455 \$) et la préparation à la route. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un premier versement plus taxes ainsi qu'un dépôt de garantie remboursable de 300 \$ vous seront demandés. Par ailleurs, le versement initial à payer sera selon l'option choisie. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents (basé sur un programme de bas kilométrage). Voyez votre détaillant Saturn pour un plan de location qui tient compte d'un versement initial et des mensualités convenant à votre budget. † PDSE. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.



Saturn SW1 1998 16 503 \$†
(Transport et préparation à la route inclus)



Saturn SC1 1998 16 873 \$†
(Transport et préparation à la route inclus)

Renseignez-vous sur notre garantie de remboursement de 30 jours / 2500 km

Saturn Saab Isuzu de Blainville
2449, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
437-6317

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
672-2500

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
964-1374

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
385-9191

West Island Saturn Saab Isuzu
10333, boul. Gouin Ouest
Roxboro
684-3161
(Entre des Sources et Aut. 13)

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
342-2222
(Angle Van Horne)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
861-2000
(Angle Cathcart et McGill College)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
385-7222
www.mondial-ssi.com

700 Affaires

710 OCCASIONS D'AFFAIRES
A VOUS GENS D'AFFAIRES
Restaurant et/ou café à louer, équipé, rue Ste-Catherine, achalandé, mai, 849-5043

718 ARGENT A PRETER OU DEMANDE
PRET 80% de vos REER/CRI. Pas frais dossier. 594-7523

714 FRANCHISES
RESTAURANTS PIK-NIK
Excellent choix de restaurants. Pour info: 739-7939

Partageons...
Les œuvres de Cardinal Léger
(514) 495-2421

Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

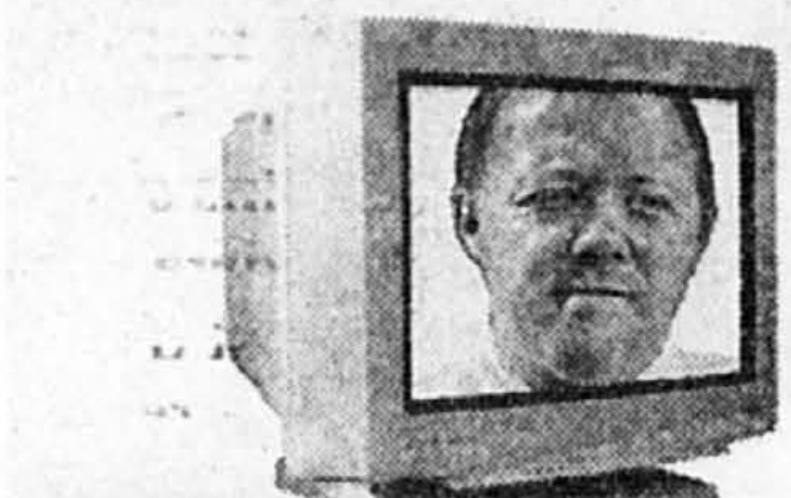
JEUDI

Logiciels

VENDREDI

Technologie

Comment acheter par le biais d'Internet



Bruno Guglielminetti

collaboration spéciale

Faisant usage de partage, je dois maintenant payer ma part. Pour faire ma transaction, j'aimerais savoir ce qui est le plus sécuritaire entre envoyer un formulaire par télécopieur avec mon numéro de carte de crédit, l'envoyer par courriel ou directement sur Internet par une connexion dite sûre ?

Benoît BOURASSA

Voilà une question délicate qui relève à la fois de l'informatique et des pratiques personnelles.

D'abord, je vous répondrai que selon moi, aucune de ces méthodes n'est sécuritaire. Dans chacun des cas, vous pourriez avoir une interception d'envoi ou des regards indiscrets. Cependant, j'ajoute aussitôt que je ne trouve rien de sécuritaire à payer avec une carte de crédit dans un restaurant ou une boutique que je ne connais pas ou encore à répondre à une petite annonce lue dans un journal étranger qui nous offre tel ou tel produit en échange d'un paiement fait par chèque ou par carte de crédit avant la réception du produit.

Mais pour revenir à votre choix, je choisis le paiement directement sur Internet avec une connexion dite sécuritaire. En fait, je vous dirai que je le fais au moins une fois par mois pour commander un livre, un logiciel ou un droit d'accès. Et je n'ai jamais eu de problème jusqu'à aujourd'hui.

Évidemment, vous devez vous assurer du sérieux du commerçant avec qui vous faites affaire. Dans le doute, faites une recherche auprès du Better Business Bureau (BBB) en ligne pour savoir s'ils ont déjà eu des plaintes concernant le commerçant ou le site en question.

En dernier ressort, si vous désirez absolument acheter le produit qui vous est offert en ligne mais que vous ne désirez pas utiliser un des moyens que vous avez mentionné plus haut, vous pouvez tou-

L'UQAM se dote d'un « standardiste virtuel »

Presse Canadienne

Les gens qui appellent à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) peuvent désormais rejoindre la personne demandée simplement en prononçant son nom, grâce à un « réceptionniste virtuel », un système d'acheminement d'appels employant la reconnaissance de la parole bilingue.

Cette technologie appelée Liaison, mise au point par Locus Dialogue, épargne aux appelants les pertes de temps et les frustrations des interminables menus informatisés à choix multiples des téléphones à tonalité. La technologie permet de recevoir des appels provenant de téléphones à cadran et reconnaît les différents accents, un atout pour les communications internationales — 24 heures par jour.

Déjà les noms de 3500 professeurs et membres du personnel de l'université figurent au répertoire de Liaison. Pour le moment, il s'agit d'un complément au système téléphonique à menus automatisés, qu'il remplacera éventuellement, avec un répertoire de 5000 noms.

L'implantation du réceptionniste virtuel de l'UQAM est le plus important contrat décroché jusqu'à présent par Locus Dialogue, une jeune compagnie montréalaise de 38 employés qui a mis au point la technologie de la reconnaissance automatisée de la parole au fil de plus de dix ans de recherches dans un laboratoire soutenu par le gouvernement, avant de la mettre sur le marché, en octobre dernier.

Bien qu'un certain nombre de compagnies à travers le monde offrent une telle technologie, Locus Dialogue soutient être la seule à offrir la possibilité à l'appelant d'interrompre verbalement le message informatisé du réceptionniste virtuel, et le seul à offrir des versions bilingues de la technologie — français-anglais ou anglais-espagnol.

jours demander au commerçant s'il veut bien accepter de recevoir son paiement sur livraison du bien à votre domicile. De plus en plus de commerçants sérieux offrent cette option pour rassurer les consommateurs qui sont encore hésitants à faire des transactions directement sur le Web.

BBB
www.bbb.com

Existe-t-il des chiffres concernant le nombre d'internautes en France ? Je sais qu'il y en a moins qu'au Québec, mais je n'arrive pas à trouver de chiffres pour appuyer mon propos.

Sylvie LACHAPPELLE

Il n'y a pas si longtemps encore, vous auriez eu raison mais beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et les Français se sont branchés à l'Internet. Après un peu de recherche pour répondre à votre question, je suis tombé sur deux études très récentes qui illustrent bien la percée fulgurante que fait l'Internet chez nos cousins.

Selon une étude de la société française Mediangles, les internautes

seraient maintenant au nombre de 1,3 million en France, soit 2,5 % de la population. Seconde source d'information, l'Association des fournisseurs d'accès (AFA), qui évalue elle à près d'un million le nombre d'internautes dans l'Hexagone. En comparaison, le Québec compte aux dernières estimations, entre 800 000 et un million d'internautes. Et pour un supplément d'information concernant la France branchée, dans l'étude de la société Mediangles, on mentionne que 66 % des internautes résident en région parisienne.

Je suis une retraitée et je voudrais savoir où je peux prendre des cours d'Internet.

Rosie CARON

Il y a quatre façons de découvrir Internet. Avec un livre, avec un cédérom ou un site Web si vous avez un ordinateur multimédia et vous sentez assez confiante dans un environnement d'ordinateurs ou, enfin, par une formation en classe.

Des dizaines d'ouvrages arrivent chaque année sur les tablettes des librairies. Cependant, deux guides

gardent toujours la tête du peloton. Il s'agit du Guide de l'internaute de Danny Sohler aux Éditions Logiques et Internet au bout des doigts publié aux Éditions du Trécaré. Dans les deux cas, vous trouverez de l'information qui vous servira pour commencer votre initiation et vous aidera plus tard lorsque votre curiosité vous conduira à découvrir d'autres horizons offerts par Internet.

La deuxième possibilité, c'est de prendre un cédérom ou un site Web et de se laisser guider dans la découverte du Web et des divers outils qui sont rendus pour communiquer.

Pour ce qui est du cédérom, je pense au NetDidac créé par Netscape et offert en français. Une excellente façon de découvrir le Web sans y être branché.

Pour ce qui est de sites Web, je pense entre autres au site Arobase qui présente de façon amusante les différentes utilisations que l'on peut faire du courrier électronique. Un dernier site, le Nouveau Guide de l'Internet, beaucoup plus complet sur les différentes facettes de l'Internet.

Finalement, il y a les classes de

formation qui sont offertes dans votre région ou dans votre quartier. À moins que vous ne vouliez vous inscrire à un des nombreux cours du soir offerts par les écoles secondaires et les cégeps.

Si vous désirez prendre un cours en compagnie d'autres internautes retraités, vous pourriez peut-être regarder du côté du cégep Bois-de-Boulogne ou de l'Université du Québec qui offrent une formation particulière pour ceux-ci.

Nouveau Guide de l'Internet
www.imagnet.fr/imeArobase
www.mygale.org/09/arobasePour joindre Bruno Guglielminetti :
question@guglielminetti.com

Les articles de Cyberpresse sont maintenant archivés tous les lundis sur le site de l'émission Cl@ir et Net de la radio de Radio-Canada.
www.radio-canada.com/radio/clairetnet

SEARS

Côté jardin ou côté salon, le printemps est attendu!

Rabais 400\$

TRACTEUR DE PELOUSE CRAFTSMAN[®] 16,5 HP EN EXCLUSIVITÉ CHEZ SEARS

Tracteur à moteur Briggs & Stratton à 'transmission hydrostatique'.

Avec tondeuse de 42 pouces de coupe 'QC' (Quality Cut) EZ3

transformable pour déchiqueter, ensacher ou éjecter l'herbe coupée.

Rég. Sears 2299,99. 1899,99

Ensacheuse vendue séparément



COMMANDEZ: 718 460 886

Moitié prix

TOUS LES FINIS DE LA PEINTURE D'INTÉRIEUR JOIE DE VIVRE[®] PLUS SEARS 1^{re} CHOIX[™]• 1600 coloris • 100% acrylique • Lavable
• Garantie à vie; détails en magasin.

Tous les finis sont en pot de 3,78 L.

Latex satiné.

Rég. Sears 43,99.

21,99

Latex peu luisant.

Rég. 44,99.

22,49

Latex semi-luisant.

Rég. 45,99.

22,99

Peinture de plafond.

Rég. Sears 37,99.

18,99

Apprêt au latex.

Rég. Sears 33,99.

16,99

Apprêt à l'huile.

Rég. Sears 35,99.

17,99

Huile semi-luisante.

Rég. Sears 47,99.

23,99

*Rég. est une référence aux prix ordinaires Sears



ACHATS PAR TÉLÉPHONE: 1-888-607-3277

Vous pouvez acheter ce tracteur à votre magasin Sears ou le commander par téléphone.

Dans ce dernier cas, vous pouvez venir le chercher à n'importe quel magasin Sears ou nous pouvons le livrer à domicile à peu de frais.

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 3 MAI 1998

dans la limite des stocks

SEARS

04407 Copyright 1998. Sears Canada Inc.

LA PUISSANCE DES MÉDIAS,
ON Y A TOUJOURS CRU.

BERLINE ACCORD LX 1998

ON DIRAIT QUE
C'EST RÉCIPROQUE.

«L'acheteur de cette Accord appréciera le silence de roulement, le moteur performant, la grande rigidité du châssis et, surtout, son prix abordable.»

Jacques Bienvenue
LE JOURNAL DE MONTRÉAL

«... elle possède tous les atouts pour passer à l'histoire comme étant, aux yeux de la majorité, la meilleure jamais construite.»

Philippe Lagüe
REVUE TAXXI

«Le nouveau V6 optionnel de 3 litres à 24 soupapes développant 200 ch est le premier moteur V6 sur lequel on a recours au système VTEC (système de contrôle électronique du calage et du degré d'ouverture variable des soupapes de Honda). Le système VTEC aide à conférer au V6 une courbe plus puissante et plus étendue.»

Jacques Rainville
LE JOURNAL DE QUÉBEC

«... le comportement routier et les prestations des groupes propulseurs permettent de conclure qu'il s'agit des meilleurs modèles Accord jamais réalisés. Ils conservent la frugalité de la version précédente, mais sont nettement supérieurs sur le plan du confort, des performances et de l'agrément de conduite.»

Denis Duquet
LA PRESSE

«... une des meilleures voitures de la cuvée 1998.»

Gabriel Gélinas
SALUT BONJOUR

«C'est le genre «Cours-la-chercher», agréable à conduire, attirante, fouguese; vous chercherez des excuses pour aller faire un tour.»

Patrick Bedard
CAR AND DRIVER

Distinction honorifique : «Meilleure berline familiale en Amérique» décernée par le magazine Car and Driver (Accord LX).

On dit qu'il faut écouter trois propositions différentes avant d'acheter une nouvelle voiture. On a pensé aller un peu plus loin (le magazine Car and Driver lui a même décerné le prix de «meilleure berline familiale en Amérique»). Bien entendu, un essai routier dans notre nouvelle Accord vous en dira beaucoup plus... tout en vous laissant le dernier mot!

Composez le 1 888 9-HONDA-9 pour savoir où se trouve le concessionnaire le plus près ou pour obtenir un catalogue.

LA TOUTE NOUVELLE BERLINE ACCORD

LA NOUVELLE PUISSANCE HONDA

À COMPTER DE 22 000 \$

HONDA

CONÇUE ET CONSTRUITE SANS CONCESSION